

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Millau Assainissement

MILLAU
assainissement



RAPPORT ANNUEL 2019 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

(Conforme à l'ordonnance n°2005-236 du 14 mars 2005)





La Loi n° 98-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, dispose que, «Le Déléataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public».

Cette loi a été complétée par le décret 2005-36, paru au Journal Officiel du 18 mars 2005, qui précise les modalités d'établissement du rapport annuel. Elle a fait l'objet d'une circulaire d'application, en date du 31 janvier 2006, de la part de la FPE2.

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs précités et porte sur l'exercice 2018.

SOMMAIRE

SYNTHESE DE L'ANNEE 2019.....	4
LES CHIFFRES CLES	5
LES INDICATEURS DE PERFORMANCES	6
PERSPECTIVES 2020	13
COMPTE RENDU TECHNIQUE	14
1- L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE	15
2- LES VARIATIONS DU PATRIMOINE	18
INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION	21
1- LES FAITS MARQUANTS EN 2019	21
2- LE BILAN DE L'EXPLOITATION des POSTES DE RELEVAGE	37
3- LE BILAN DE L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT	39
4- ADMISSION – EVACUATION DES SOUS-PRODUITS	49
5- SUIVI DES CONSOMMABLES	50
6- LE BILAN DE L'EXPLOITATION DES RESEAUX DE COLLECTE	51
7- LE CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS NON DOMESTIQUES	54
8- INSUFFISANCES ET DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES	55
INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX SUR RESEAUX	58
BILAN DU PLAN D'ACTION DIAGNOSTIC PERMANENT	59
SURVEILLANCE DU CHROME DANS LE RESEAU	63
RECHERCHE ET REDUCTION DE SUBSTANCES DANGEREUSES	63
MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	66
SITUATION DU PERSONNEL	67
BILAN DE LA SURVEILLANCE DES EAUX DE BAINADE	68
SERVICE PUBLIC RENDU AUX USAGERS.....	72
EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET DE L'ASSIETTE DE REDEVANCE	72
EVOLUTION DU NOMBRE DE BRANCHEMENTS	73
LES CREANCES IRRECOURABLES DE L'ANNEE 2019	73
LES ACTIONS D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DES USAGERS	73
LES MOYENS DU DELEGATAIRE	74
PRESENTATION DU GROUPE AQUALTER	75
LES MOYENS DU GROUPE AQUALTER	78
LA DIRECTION REGIONALE SUD	79
LES COMPTES DE LA DELEGATION.....	87
COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2019	88
RENOUVELLEMENT ET AUTRES DOTATIONS CONTRACTUELLES	89
LISTE DES ANNEXES	90
ANNEXE 1 : REPARTITION DES CANALISATIONS PAR DIAMETRES ET COMMUNES	90
ANNEXE 2 : INVENTAIRE DETAILLE DU PATRIMOINE	90

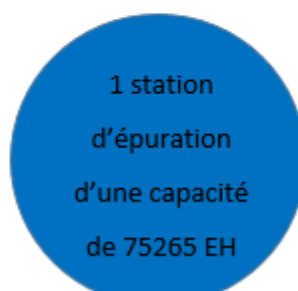
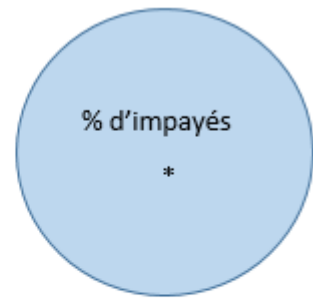
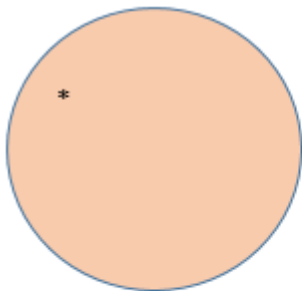
ANNEXE 3 : BILAN DES FLUX ET CHARGES	90
ANNEXE 4 : DESOBSTRUCTIONS RESEAUX	90
ANNEXE 5 : BILAN DES ITV	90
ANNEXE 6 : BILAN DES CURAGES	90
ANNEXE 7 : ENQUÊTES SUR RESEAUX	90
ANNEXE 8 : CONTRÔLES DE CONFORMITE CONTRACTUELS	90
ANNEXE 9 : CONTRÔLES REALISES SUITE AUX DEMANDES DE NOTAIRES	90
ANNEXE 10 : LES INTERVENTIONS DE MACONNERIE	90
ANNEXE 11 : LES CERTIFICATS D'ASSURANCE	90



SYNTHESE DE L'ANNEE 2019



LES CHIFFRES CLES



**information non parvenue à ce jour*

LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Indicateurs descriptifs des services

D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Habitants desservis)	28205
Définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.		

D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Nombre)	5
Définition : Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.		

D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	476
Définition : Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte.		

D 204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (En Euros par m³ – redevances et taxes comprises, pour une base de 120 m³)	2,71
Définition : Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³ .		

Indicateurs de performance

P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	97,3%
<p>Définition : Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif.</p>		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Valeur de 0 à 120)	100
<p>Définition : Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.</p>		
P 206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)	100
<p>Définition : Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.</p> <p>Une filière est dite «conforme» si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.</p>		
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (Euros/m3)	Donnée non parvenue à ce jour
<p>Définition : Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.</p>		
P 251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (Nombre par milliers d'habitants desservis)	<0,1%
<p>Définition : L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.</p>		

P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (Nombre par centaines de km)	17
<p>Définition : On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.</p> <p>L'indicateur indique un nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements.</p>		

P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau. (%)	100
<p>Définition : Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance conformes à la réglementation. Concerne les STEP > 2000 EH</p>		

P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées. (Valeur de 0 à 120)	100
<p>Définition : Indice de 0 à 100 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.</p>		

P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (Années)	-
<p>Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.</p>		

P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	Donnée non parvenue à ce jour
<p>Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.</p>		

P 258.1	Taux de réclamations (Nombre par milliers d'abonnés)	0,1%
<p>Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.</p> <p>Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 100.</p>		



Agence Millau
Contrat Millau Assainissement

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

VP.250 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage ...) et s'ils existent des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement

10 /10

VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

5 /5

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

VP.252, VP.253 et VP.254 - Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies:

1 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R 5554-2 du code de l'environnement ainsi que la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R 554 -23 du même code (**VP252**) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (**VP 253**)

2 - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (**VP 254**)

10 /10

De 1 à 5 points (**VP.253**) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour

Détail 95,07% **5 /5**

De 0 à 15 points (**VP 255**) : L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total du réseau, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Détail 100% **15 /15**

Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

VP.256 - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.

0 /10

De 1 à 5 points (**VP.256**) : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

0 /5

VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement...)

10 /10

VP.258 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

10 /10

VP.259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)

5 /10

VP.260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)

10 /10

VP.261 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.


10 /10

VP.262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

10 /10

BILAN GENERAL		
Bilan partie A	15	/15
Bilan partie B	30	/30
Bilan partie C	55	/65


NOTE GLOBALE	
100	/120
8.3	/10

	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
	Agence Millau Contrat Millau Assainissement

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

P251.1 = (nombre de débordements avec réclamations en 2019) / (nombre d'habitants desservis)


$$P251.1 = 1/28205 = 0.01$$

	Taux de réclamations (P258.1)
Agence	Millau
Contrat	Millau Assainissement

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

$$P258.1 = (\text{nombre de réclamations}) / (\text{nombre de milliers d'abonnés})$$

$$P258.1 = 29/7260 = 1.16$$

	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)
Agence	Millau
Contrat	Millau Assainissement

Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance conformes à la réglementation. Concerne les STEP > 2000 EH.

$$P254.3 = (\text{Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes} / \text{Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire}) \times 100$$

$$P254.3 = (104/104) \times 100 = 100\%$$

PERSPECTIVES 2020

Les principaux renouvellements et améliorations prévus pour 2020

MILLAU

- **SECURISER** le poste de relevage principal PR Transfert : audit réalisé
- **AMELIORER** le système de dépotage des matières de vidange
- **RENOUVELER** l'aéroflot du prétraitement 1
- **RENOUVELER** la benne du PR Transfert
- **ANALYSER** et poursuivre les recherches de points noirs du réseau d'assainissement
- **RENOUVELER** la pompe du PR Transfert
- **RENOUVELER** les préleveurs entrée et sortie station
- **RENOUVELEMENT** d'automatismes
- **FIABILISER** et poursuivre les contrôles d'autosurveillance et contrôles réglementaires
- **ETUDIER** et **DIAGNOSTIQUER** le collecteur général

Diagnostic permanent du réseau d'assainissement

- **SUIVI** de la communication des sondes
- **ETENDRE** notre analyse du diagnostic permanent sur l'ensemble du système d'assainissement
- **SUIVI** des sondes et des pluviomètres supplémentaires
- **SUIVI** des nouveaux équipements installés
- **PROPOSER** un programme de travaux pour la création d'un point A2 jusqu'alors inexistant

En vue de se préparer aux évolutions des moyens de communications des systèmes de télégestion ; nous avons entamé un basculement progressif de l'ensemble des lignes analogiques vers des lignes GSM/GPRS.

Pour cela, les cartes de communication de type RTC seront remplacées par des cartes de types GSM. En effet, l'ARCEP (L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a engagé un protocole de sortie des lignes analogiques pour laisser place en totalité à des moyens de communication de type « IP ».

Cette évolution permettra de moderniser les moyens de communication et de les sécuriser par leurs intégrations dans un réseau privé de type APN. Le déploiement de ce réseau à l'ensemble des sites continuera lors de l'année 2020.



COMPTE RENDU TECHNIQUE



INFORMATIONS RELATIVES AUX OUVRAGES

1- L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

L'inventaire des biens du service est détaillé ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise.

Les biens de retour : Sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

Les biens de reprise : sont ceux qui peuvent être repris par la collectivité en fin de contrat, moyennant un prix et sans que le fermier puisse s'y opposer. Le fermier est censé être propriétaire de ces biens pendant toute la durée du contrat et jusqu'à l'exercice effectif de son droit de reprise par la collectivité.

Equipements et Génie-civil

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement sont traités par la station d'épuration de Millau-Creissels.

➤ Les installations de traitement

STATION D'EPURATION de MILLAU						
Système	Commune	Année de mise en service	Bien retour / reprise	Capacité nominale (EH) temps sec	Débit de référence (m3/j)	Type
/	Millau	2003	Bien retour	62245	6676	Boues activées

➤ Les postes de relèvement

POSTES DE REFOULEMENT / RELEVEMENT				
Commune	Nom d'usage du site	Bien retour/reprise	Capacité (m3/h)	Type
MILLAU	PR Transfert	Bien de retour	585	Pompage/relevage
	PR des Ondes	Bien de retour	37	Pompage/relevage
	PR Saint-Germain	Bien de retour	30	Pompage/relevage
	PR du Chayran	Bien de retour	15	Pompage/relevage
	PR du Crès	Bien de retour	10	Pompage/relevage
	PR des Fialets	Bien de retour	26	Pompage/relevage
	PR Massebiau	Bien de retour	30	Pompage/relevage
	PR A75	Bien de retour	5	Pompage/relevage
	PR Monna	Bien de retour	2.8	Pompage/relevage
	PR de la Cabre	Bien de retour	55	Pompage/relevage
	PR 911*	Bien de retour	50	Pompage/relevage
	PR Viaduc II ZAE*	Bien de retour	NC	Pompage/relevage
AGUESSAC	PR de la Manne	Bien de retour	15	Pompage/relevage

*Postes de relevage non mis en service en 2019 (non rétrocedés et non intégrés dans la DSP). Dans l'attente d'un dossier d'ouvrages exécutés complet et intégration.

➤ Les postes de relevage avec surverse

Charges des postes de relevage avec surverse				
Commune	Nom d'usage du site	Charges Kg DBO5/j	Capacité (m3/h)	Milieu récepteur
Millau	PR Transfert	PR > 600	585	Tarn
	PR de la Cabre	120 < PR < 600	55	Tarn

Le PR Transfert, contrairement à la notice de fonctionnement et aux préconisations initiales, n'est à ce jour pas équipé d'une surverse télé-surveillée (point A2), et ce depuis la création de l'ouvrage en 2003. La création de ce point fait l'objet d'une étude et d'une réflexion sur la possibilité de réhausser le dessableur situé en amont du PR.

➤ **Les autres ouvrages**

Déversoir d'orage				
Collectivité responsable	Nom d'usage du site	Localisation	Charges Kg DBO5/j	Milieu récepteur
Millau	DO 1	Ecreteur proche de l'ancienne step	DO > 600	Tarn
	DO 3	Sentier de promenade (Les ondes)	DO > 600	Tarn
	DO 7	Rue du Roc, sous Bd Jean Gabriac	120 < DO < 600	Tarn
	DO 7A	Rue du Roc	120 < DO < 600	Pluvial
	DO 17	Quai de la tannerie, centre ville	120 < DO < 600	Pluvial
	DO 31A	Avenue Jean Jaures/ rue de l'égalité	120 < DO < 600	Pluvial
	DO 31D	Avenue Charles de Gaulle/ rue des Lilas	120 < DO < 600	Pluvial
Creissels	DO de Creissels	Avenue Jean Monnet	120 < DO < 600	Tarn
SIVOM	DO du SIVOM	Route de Carbassas à Paulhe	120 < DO < 600	Tarn
Tannerie	DO 2 (privé)	Tannerie Pechdo (ICPE)	DO > 600	Tarn

Ouvrages	Nombre
Grilles avaloirs pluviales	2202
Regards	3580
Bassin tampon	1 en tête de station

➤ **Le réseau d'assainissement collectif et le réseau pluvial**

Linéaires de réseaux (km)					
Séparatif		Unitaire		Pluvial	
Gravitaire	Refoulement	Gravitaire	Refoulement	Gravitaire	Refoulement
86	7,4	36,5	/	65	/

Au total, il y a 129.94 km de réseau d'assainissement collectif dont 122,5 km de réseaux gravitaires et 7.4 km en refoulement.

Cf. annexe 1 : répartition des canalisations par diamètres et communes.

2- LES VARIATIONS DU PATRIMOINE

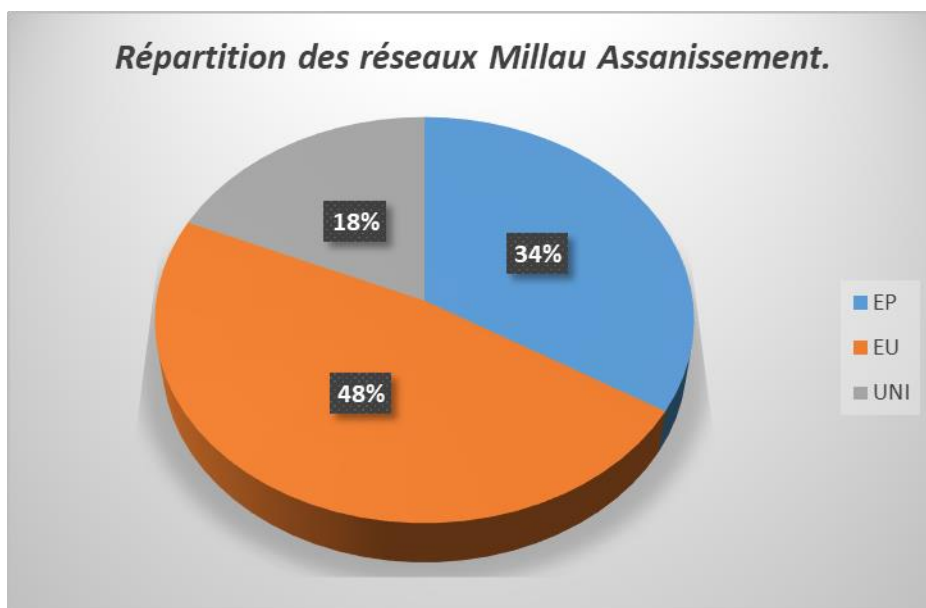
➤ Les stations d'épuration

Station d'épuration	
STEP	Evolutions de l'année 2019
Sans objet	

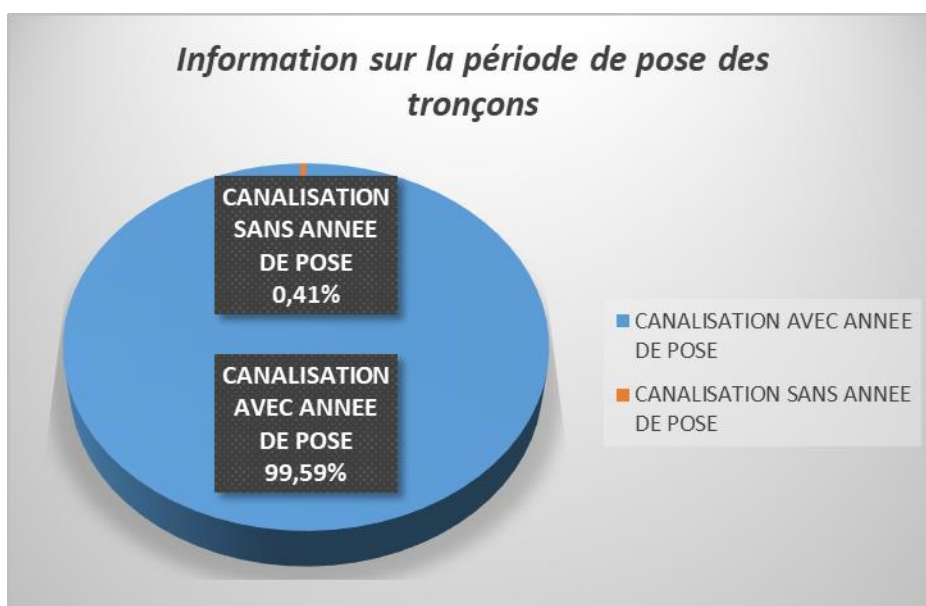
➤ Réseaux

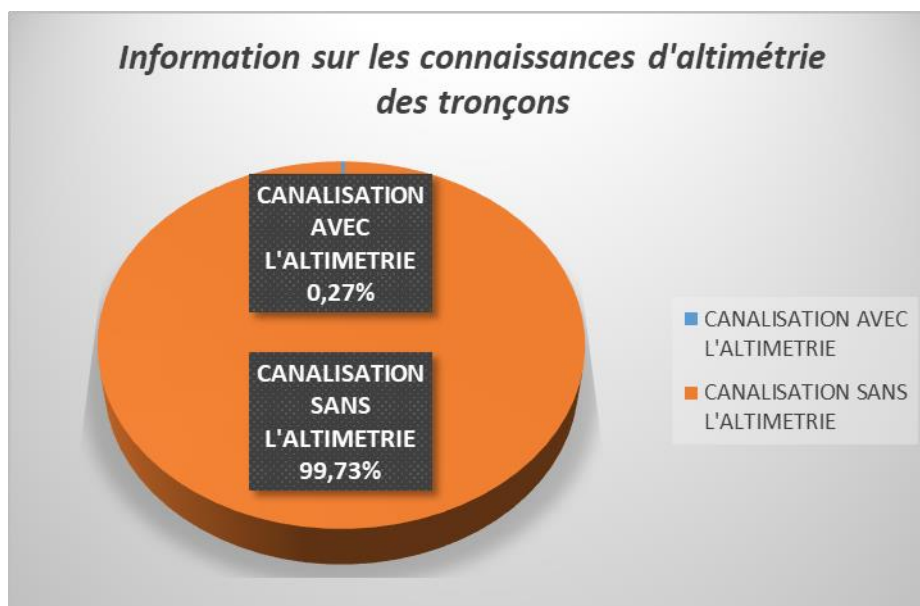
RESEAUX- Suivi des évolutions en 2019 en ml			
	2018	2019	Evolution
Canalisations (ml)			
Longueur totale du réseau (km)	195,5	195,5	0
Canalisations eaux usées (ml)	93404	93404	0
<i>dont gravitaires</i>	86029	86029	0
<i>dont refoulement</i>	7425	7425	0
Canalisations unitaires	36536	36536	0
<i>dont gravitaires</i>	36536	36536	0
Canalisations eaux pluviales	65236	65236	0
<i>dont gravitaires</i>	65236	65236	0
Ouvrages annexes			
Nombre de grilles avaloirs	2202	2202	0
Nombre de regards	3580	3583	3
Nombre de déversoirs d'orage	87	87	0

Evolutions canalisations EU					
Commune	Localisation ouvrages	Longueur (ml)	nature matériaux	Etat technique	Evolution en ml
Millau	-	-	-	-	-



EP = Eaux pluviales / EU = Eaux usées (séparatif) / UNI = Réseaux unitaires





➤ **Postes de relevage**

POSTES DE RELEVAGE - Suivi des évolutions de l'année 2019			
Commune		PR	Observations
Millau		PR 911	En attente rétrocession
Millau		PR Viaduc II	En attente rétrocession

Ces deux postes n'ont pas été rétrocedés en 2019.

➤ **Les branchements**

NOMBRE DE BRANCHEMENTS			
Nombre de branchements au 31/12/2018	Nombre	Evolution 2019	Nombre de branchements au 31/12/2019
Branchements eaux usées	6913	13	6926
Branchements eaux pluviales	1970	1	1971

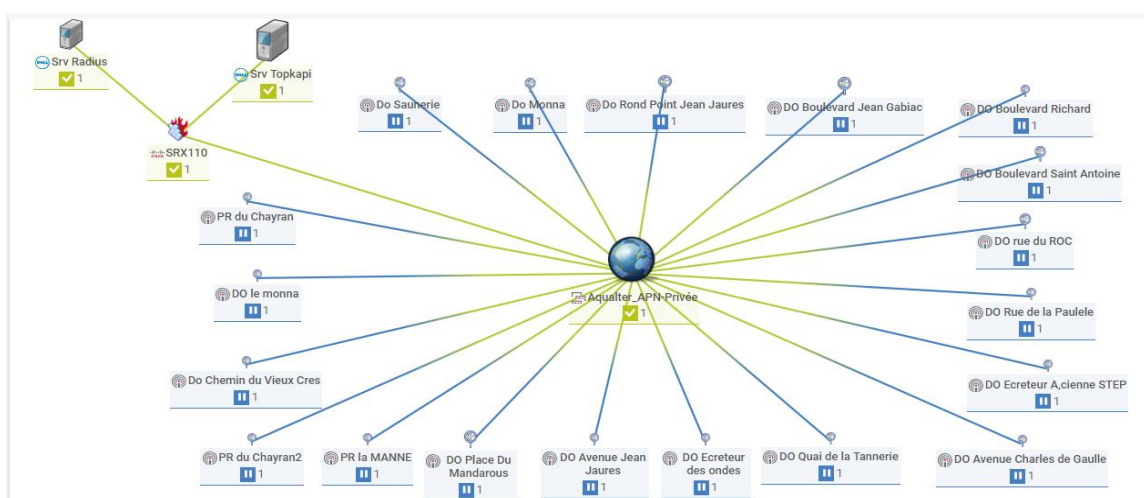
INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION

1- LES FAITS MARQUANTS EN 2019

➤ APN Privé

Aqualter a entrepris un projet d'intégration de ces systèmes de télésurveillance dans un réseau de type APN (Acces Point Name). Cette évolution a permis de moderniser les moyens de communication et de les sécuriser par leurs intégrations dans un réseau privé. En plus d'avoir une communication en temps réel avec chacun des sites, l'ensemble des équipements d'automatisme de l'installation sont accessibles au travers ce réseau.

En 2018, 33 sites ont été intégrés dans le réseau APN Aqualter, le travail s'est poursuivi en 2019.



➤ Géoréférencement

Les branchements réalisés en 2018 ont été intégrés, ceux de 2019 sont en cours d'intégration.

Une campagne de géoréférencement des regards et réseaux a été effectuée dans le cadre de l'étude de modélisation hydraulique, une deuxième campagne a eu lieu au mois de mai 2019.

La mise à jour de ces données sur le SIG a été réalisée sur l'année 2019 (environ 350 regards sont concernés).

➤ **Opérations de renouvellement**

Site	Sous ensemble	Equipement
PR des Ondes	Relèvement / Refoulement	Mesure de niveau
STEP MILLAU (Babouneng)	Prétraitement	Dégrilleur 2
STEP MILLAU (Babouneng)	Réception des Sables	Pompe à sable
STEP MILLAU (Babouneng)	Réception des Sables	Grille PCR surverse
STEP MILLAU (Babouneng)	Traitement et Transfert des Sables	Laveur de sables
STEP MILLAU (Babouneng)	Traitement et Transfert des Sables	Grappin
STEP MILLAU (Babouneng)	Traitement et Transfert des Sables	Canalisations
STEP MILLAU (Babouneng)	Traitement Biologique à Boues Activées	Agitateur 3B File 1
STEP MILLAU (Babouneng)	Traitement Biologique à Boues Activées	Mesure de Redox File 1
STEP MILLAU (Babouneng)	Clarificateurs	Roue et palier d'entraînement pont 2
STEP MILLAU (Babouneng)	Recirculation	Lot trappes et barreadages
STEP MILLAU (Babouneng)	Polymère Liquide Cationique	Agitateur 2
STEP MILLAU (Babouneng)	Déshydratation des boues	Centrifugeuse N1
STEP MILLAU (Babouneng)	Déshydratation des boues	Centrifugeuse N2
STEP MILLAU (Babouneng)	Déshydratation des boues	Pompe gaveuse 1
STEP MILLAU (Babouneng)	Déshydratation des boues	Pompe gaveuse 2
STEP MILLAU (Babouneng)	Distribution Electrique Haute Tension	3 Cellules Arrivée HT
STEP MILLAU (Babouneng)	Production d'Air	moteur électrique entraînement 3
STEP MILLAU (Babouneng)	Rejet Eau	Préleveur 1
STEP MILLAU (Babouneng)	Bâtiments d'Exploitation	Borne de pesage, lecteur de Badge
STEP MILLAU (Babouneng)	Bâtiments d'Exploitation	Poulies de potence

➤ **Station d'épuration**

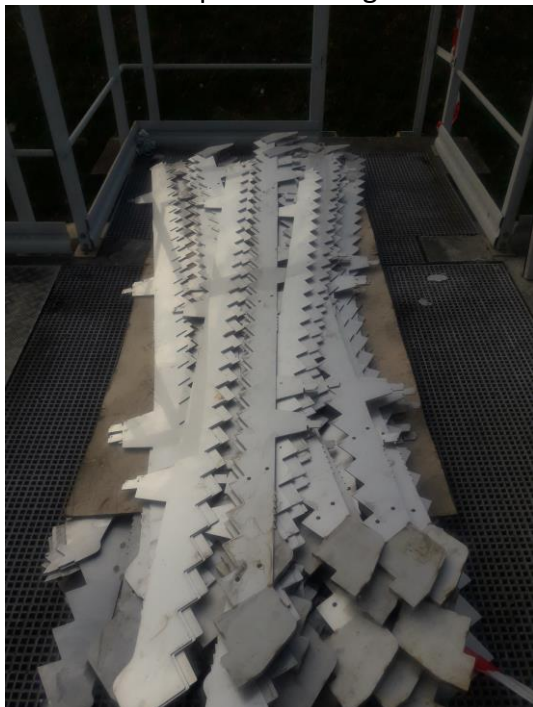
Remplacement canalisations transfert des sables



Renouvellement de la pompe à sable



Renouvellement partiel du dégrilleur n°2



Renouvellement trappes et barreaudages ouvrage de recirculation



Renouvellement gaveses boues file 1 et file 2



Renouvellement partiel des centrifugeuses



Le **sécheur thermique**, vieillissant, a présenté de nombreux dysfonctionnement au cours de l'année 2019. De nombreuses réparations ont eu lieu. Une intervention conséquente via l'entreprise Andritz Gouda devra avoir lieu pour maintenir le sécheur en état de fonctionnement. Des opérations de renouvellement annexes devront également avoir lieu pour maintenir le système en fonctionnement, comme le remplacement du grappin de boues, de la pompe à fluide caloporteur ou encore du portail motorisé d'accès aux fosses.



Le **Biomaster**, ouvrage de traitement des graisses, n'ayant jamais été mis en service depuis la création de l'usine, a fait l'objet d'une étude technique approfondie.

Le Biomaster est un procédé de dégradation biologique aérobie spécifique à ces résidus graisseux, à des concentrations types de 50 à 300 g · L⁻¹ de DCO des triglycérides. Les graisses à traiter sont mises en contact avec la biomasse épuratrice. Cette biomasse est adaptée pour dégrader le substrat carboné qu'elles contiennent.

Les conclusions permettent d'appuyer le fait que du matériel est absent ou à renouveler. De plus, le dimensionnement de l'ouvrage (très largement sur-dimensionné), ne permet à ce jour pas de remettre en service un réel traitement des graisses. En effet, les quantités de graisses réceptionnées sur l'usine sont insuffisantes et inconstantes et donc incompatibles avec ce type de process.



	Marque	Type	Etat
Réactifs	Acide phosphorique	H3PO4 75% MM: 98 MV: 1864 g.cm ³ -1 à 25°C	Absent
	Lait de Chaux	CA(OH) ₂ Hydroxyde de calcium Chaux hydratée MV: 0,4-0,6 kg.l ⁻¹	Absent
Agitateur acide	Leroy SOMER	VRE 2021 S 120 126tr.min ⁻¹ 0,37 k W	Absent
Pompe doseuse acide	Leroy SOMER	GA45P4R3 Débit < 45l.h ⁻¹	Absente
Valve soupape		LMI 656405 5 bar	
Cuve acide	NC	PVC	Non étanche
Agitateur chaux	Leroy SOMER	Vertical VRE 2021 S 100 / P 126tr.min ⁻¹ 0,37 kW	A contrôler
Pompe volumétrique chaux	Netzsch	30 - 130 l.h ⁻¹ 0,55 kW	
Cuve chaux	NC	PVC	Etanche
Surpresseur	AERZEN	GM35 SDN 150 Q asp = 28,6m ³ .min ⁻¹ P asp = 1 bar P ref = 1,7 bar P arbre = 42,8 kW P mot = 55 kW	Secours absent
Transmetteur O ₂	Endress Hauser	liquisys S COM 223 / 253	A renouveler
Sonde / cellule O ₂	Endress Hauser	CYA 611 / COS 4	A renouveler
Transmetteur pH / redox	Endress Hauser	liquisys S CPM 223 / 253	A renouveler
Electrodes Ph / redox	Endress Hauser	CPF 82 / 82	A renouveler
Suspension de sonde	Endress Hauser	CYH 101	A renouveler
Détecteur capacitif chaux / Acide	IFM electronic	KI0024	A renouveler
Batardeaux	IREAL	1200 mm X 800 mm	Absent
Vannes + distributeurs d'air cana			A renouveler

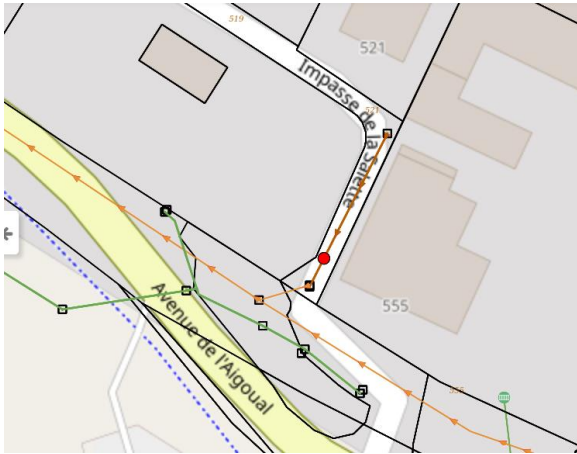
➤ **Système de collecte**

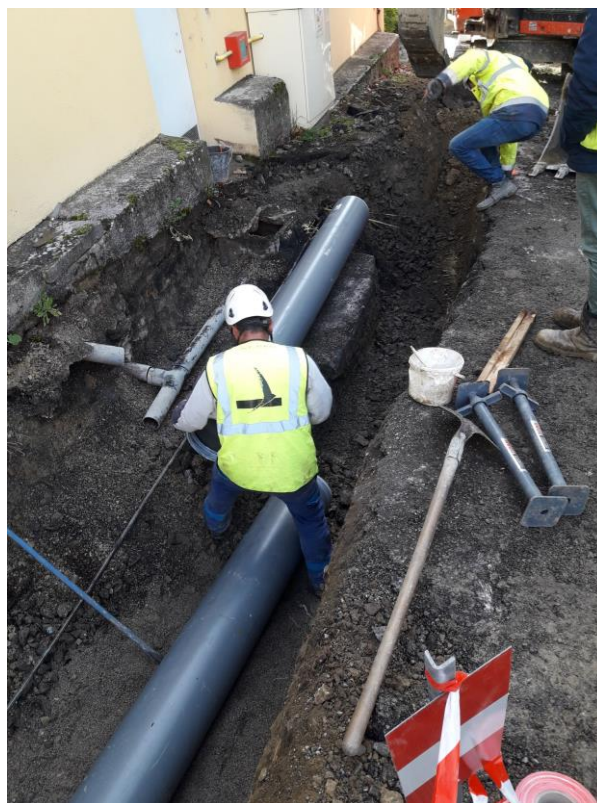
Différents usagers se sont plaints de problématiques de remontées d'odeur Rue du Rec, Quai de la Tannerie et Louis Blanc. Des investigations de curage et d'identification ont eu lieu et il semblerait que des rejets sauvages de gazoil aient lieu une fois par an (informations usagers, Grdf). Nous avons identifié une grille pluviale tachée de matière de vidange.



Réparation du réseau d'assainissement :

- Impasse de la Salette : remplacement de la buse béton et reprise de branchements





- Rue de la Tannerie : mise en place d'un réseau tubé dans le bâti existant, reprise des branchements et création de regards.





Sécurisation du siphon en bord de Tarn :



Sécurisation de l'IPN du PR transfert :



2- LE BILAN DE L'EXPLOITATION DES POSTES DE RELEVAGE

➤ Bilans des curages des postes de relevage

Désignation PR	Commune	janv	fevr-	mars	avril	mai	juin	juill-	aout	sept-	oct-	nov-	dec-
PR TRANSFERT	Millau				1								
PR DES ONDES	Millau					1							
PR ST GERMAIN	Millau					1							
PR DU CHAYRAN	Millau					1							
PR DU CRES	Millau					1							
PR FIALETS	Millau			1		1							
PR LA MANNE	Aguessac					1							
PR MASSEBIAU	Millau					1							
PR A75	Millau	4	3	4	4	5	4	4	5	4	5	3	4
PR MONNA	Millau					1							
PR DE LA CABRE	Millau					1							
PR MILLAU VIADUC II RD 911	Millau												
PR MILLAU VIADUC II ZAE	Millau												

➤ Bilans des interventions préventives sur les postes

Intervention de contrôles et nettoyage des postes de relevage	
Désignation PR	Nb/an
PR TRANSFERT	12
PR DES ONDES	12
PR ST GERMAIN	12
PR DU CHAYRAN	12
PR DU CRES	12
PR FIALETS	12
PR LA MANNE	12
PR MASSEBIAU	12
PR A75	12
PR MONNA	12
PR DE LA CABRE	12
PR MILLAU VIADUC II RD 911*	0
PR MILLAU VIADUC II ZAE*	0

* Postes non intégrés dans la DSP en 2019

➤ Bilans des consommations énergétiques des postes de relevage

POSTES DE REFOULEMENT / RELEVEMENT					
Commune	Nom d'usage du site	consommation EDF (kwh/an)	temps de marche annuel pompes (h/an)	Volume annuel (m3/an)	Ratio (KWh/m3)
		2019	2019	2019	2019
Millau	PR Transfert	273243	121986	1735462	0,157
	PR des Ondes	774	250,76	9278,12	0,083
	PR Saint Germain	5494	870,91	26127,3	0,210
	PR du Chayran	691	25,57	383,55	1,802
	PR du Crès	3716	1297,04	12970,4	0,286
	PR des Fialets	9048	870	22620	0,400
	PR Massebiau	1078	142,11	4263,3	0,253
	PR A75	5304	945,47	4727,35	1,122
	PR Monna	397	274,83	769,524	0,516
	PR de la Cabre	12608	1101,99	60609,45	0,208
	PR Viaduc II RD 911	NC	NC		
	PR Viaduc II RD ZAE	NC	NC		
AGUESSAC	PR de la Manne	2280	16,91	253,65	8,989

- PR 911 : 2 pompes de 13.5 kw
- PR Viaduc II : 2 pompes de 4.5 kw

➤ Bilans des débordements des postes de relevage > 120 kg

Bilan des débordements des postes de relevage 2019								
Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nb jours	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	Nb jours	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)
PR Cabre	0				0	0		

3- LE BILAN DE L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT

➤ SUIVI DU PROGRAMME ANALYTIQUE DE L'ANNEE 2019

Suivi du programme analytique de l'année 2019

Nombre de mesures

Station d'épuration	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	NO3	NO2	Pt	Boues
Obligations réglementaires	365	52	104	104	52	52	52	52	52	104
Réalisées en 2019	365	104	104	104	52	52	52	52	52	261
Concentrations maximales (mg/l)	-	25	125	35	33*				2*	
Rendement minimal (%)	-	80	75	90	70					
Concentrations rédhitoires (mg/l)	-	50	250	85	-					
Nombre max de non conformités autorisées / an	-	5	9	9	5	5	5	5	5	9
Nombre de non conformités 2019	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Sur moyenne annuelle

MES : Matières En Suspension

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

NTK : Azote Total Kjeldhal

NO3 : Nitrates

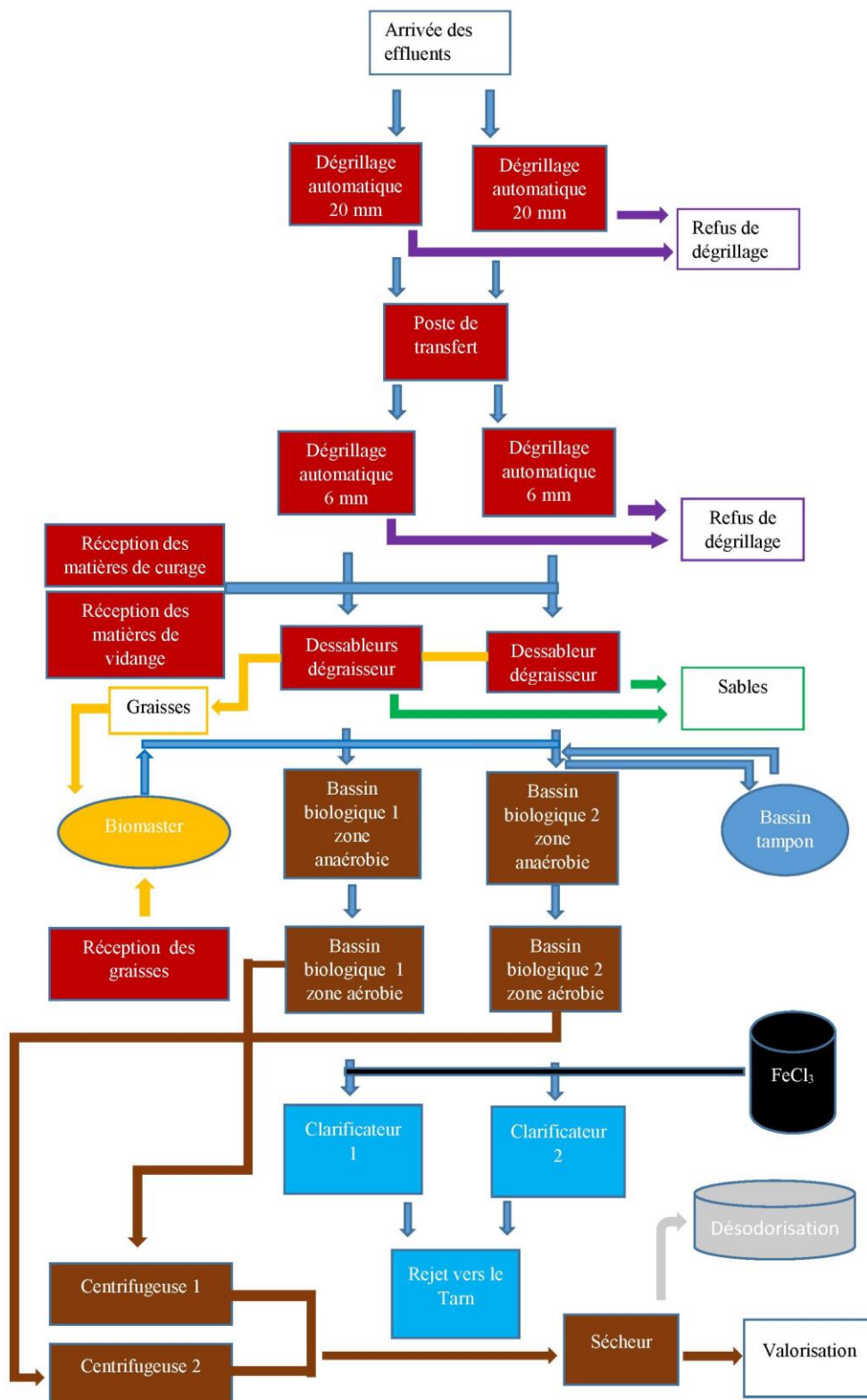
NO2 : Nitrites

Pt : Phosphore Total

➤ BILAN DES FLUX ET CHARGES DES STATIONS D'EPURATION

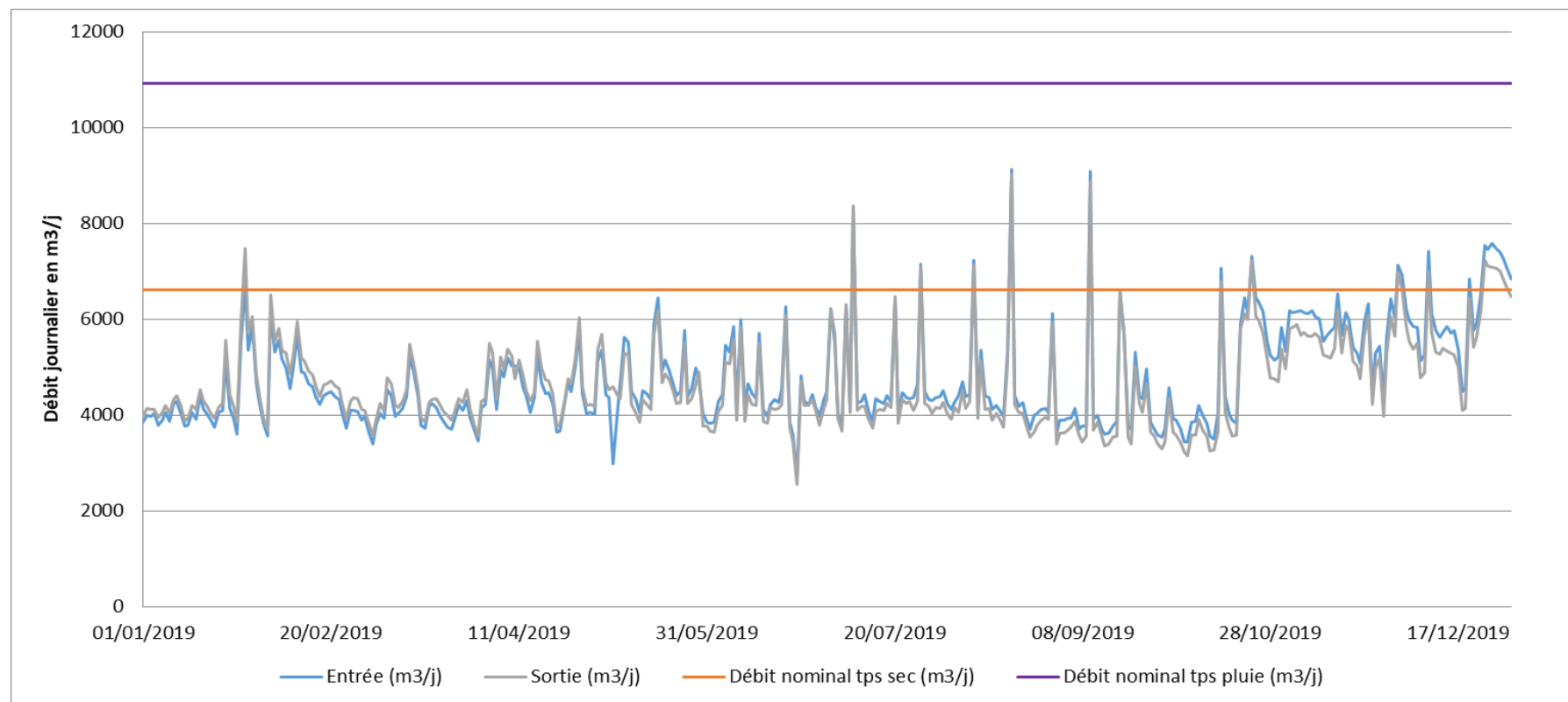
Cf. annexe 3: Bilan 2019 des Flux et Charges

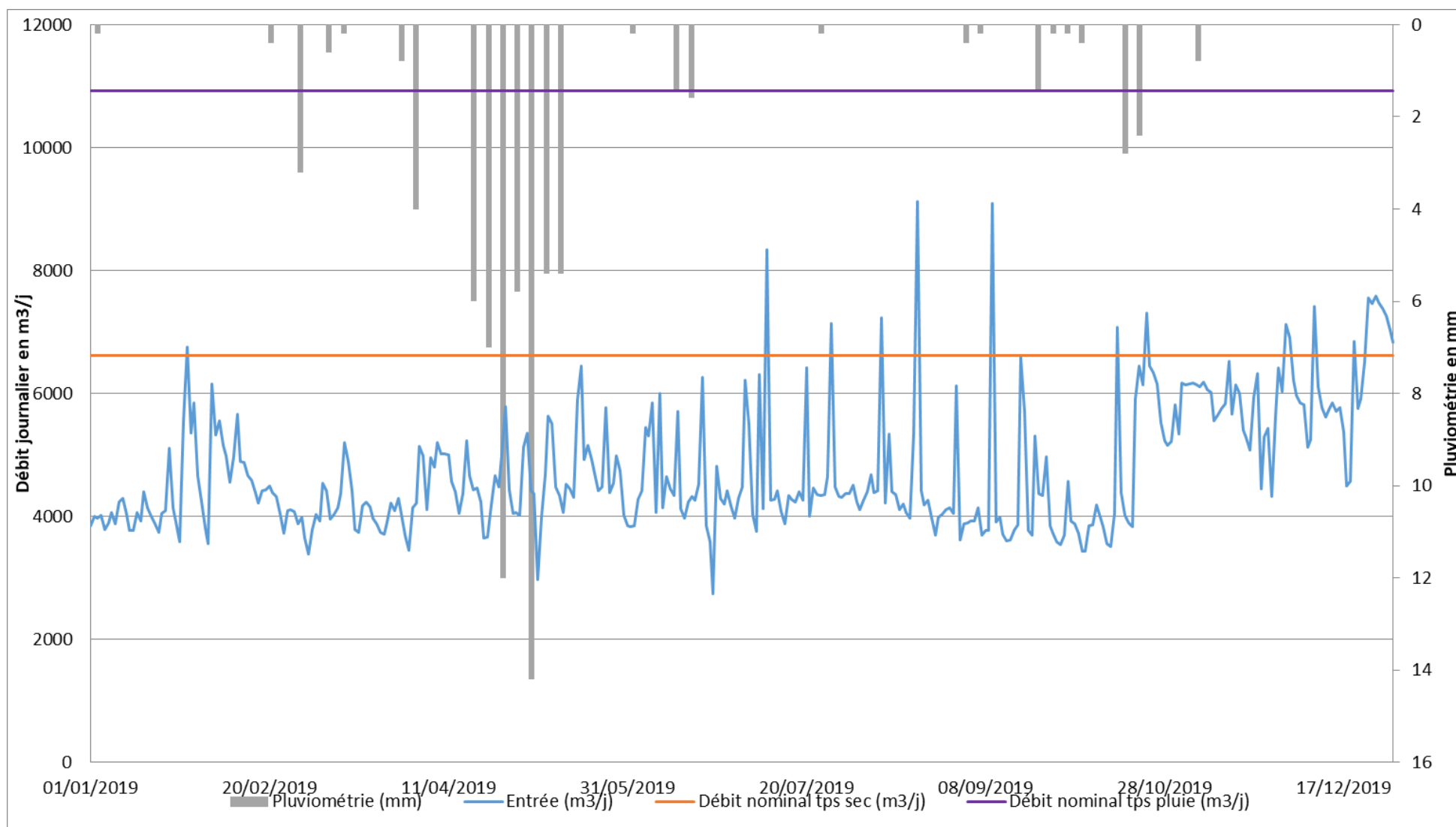
➤ **Synoptique du fonctionnement de la station d'épuration de Millau**



➤ **Volumes d'eaux traitées**

Pour l'année 2019, le système de traitement a reçu 1 735 462 m³. Le débit moyen est de 4755 m³/j soit 43 % du débit nominal. Le débit maximal enregistré est de 9120 m³/j le 20/08/2019. Le débit minimal enregistré est de 2738 m³/j le 24/06/19.





Commentaires :

La pluviométrie constatée n'est pas toujours en adéquation avec les volumes relevés sur la station. En effet, le pluviomètre relevé est celui situé sur la commune de CREISSELS (usine). Deux nouveaux pluviomètres ont été installés sur la commune de Millau pour affiner les données.

➤ **Rendements épuratoires**

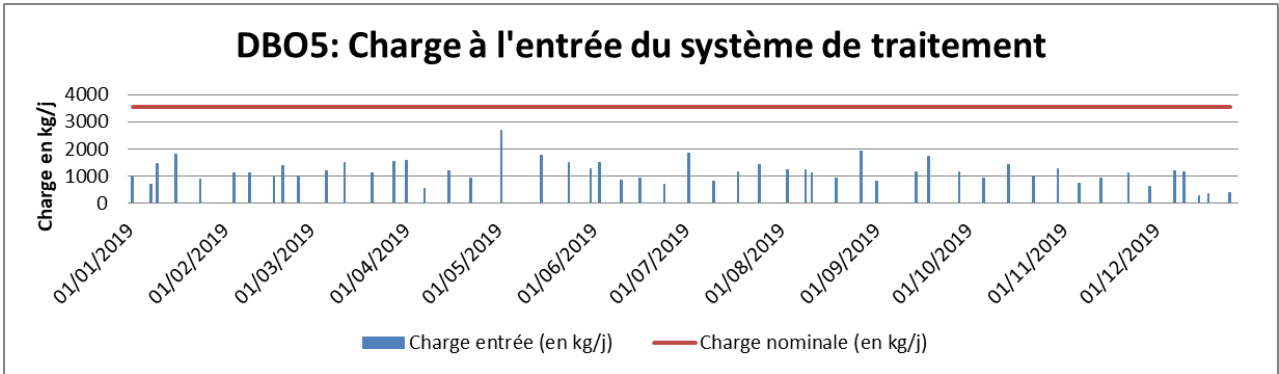
Débit journalier de référence (m3/j)		MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j) Temps sec		6676		3530												
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesure par an (arrêté 27/4/12)	104		104		52		52		NA		52	52	52	52	
	Nombre de mesures réalisées	104		104		52		52		52		52	52	52	52	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98.6	3.3	93.7	32.1	99.3	1.87	94.7	3.16	94.7	3.79	0.75	0,05	1.58	97.7	0,17
Conditions normales d'exploitation	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	102		102		50		50		50		50	50	50	50	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98.6	3,3	93.9	32.1	99	1.87	94.9	3.19	94.9	3.81	0.75	0.05	1.56	97.7	0,17
	Valeur rédhibitoire		85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0										
	Valeurs limites en moyenne journalière	90%	0	75%	0	80%	0									0
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an	3		3		3									3	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites	0		0		0									0	
	Valeurs limites en moyenne annuelle															
Conformité selon l'exploitant:		Oui		Oui		Oui									Oui	

➤ Bilan sur la pollution traitée et rejetée

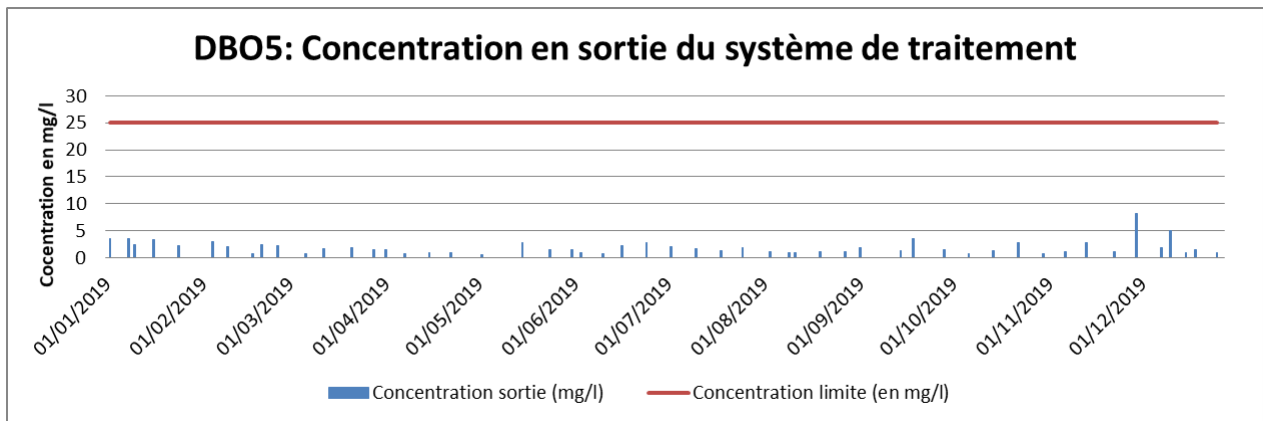
A°) La DBO5 :

Charge nominale de l'installation : 3530 kg/j

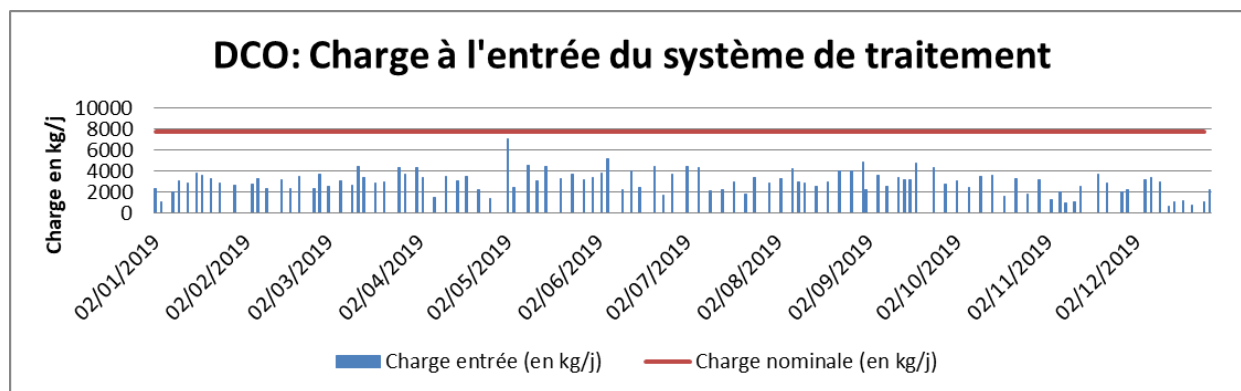
Norme de rejet : 25 mg/l



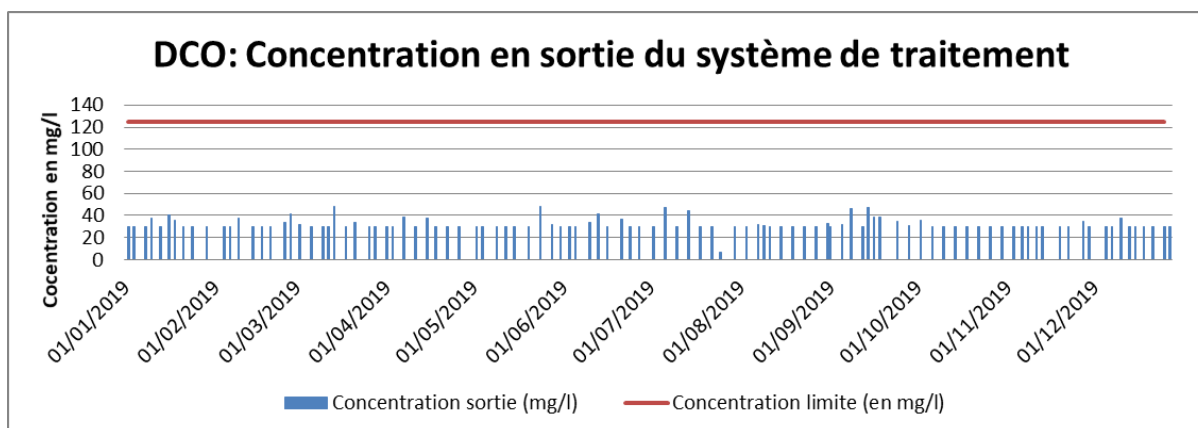
La charge moyenne est de 1150 kg/j soit 33% de la charge nominale. La charge maximale enregistrée est de 2666 kg/j le 02/05/2019.



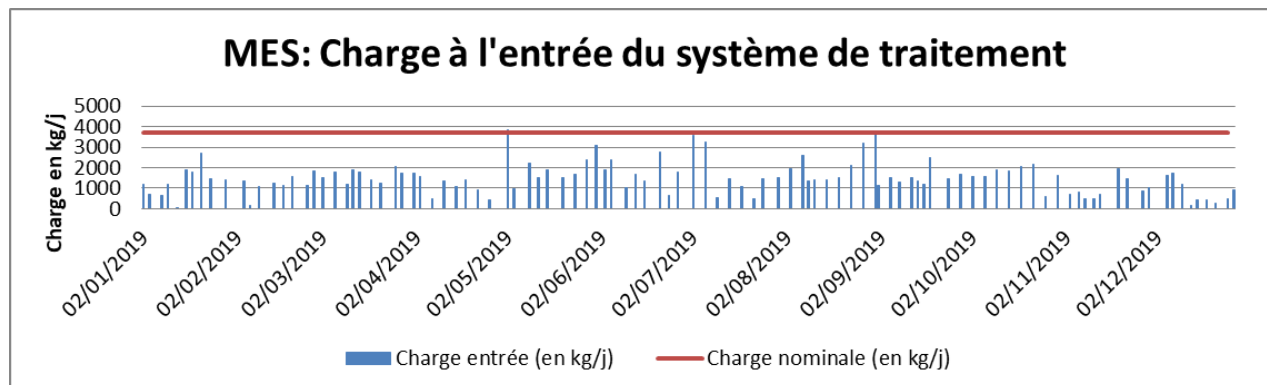
La concentration moyenne en sortie est de 1.87 mg/l.

B°) La DCO :**Charge nominale de l'installation : 7724 kg/j****Norme de rejet : 125 mg/l**

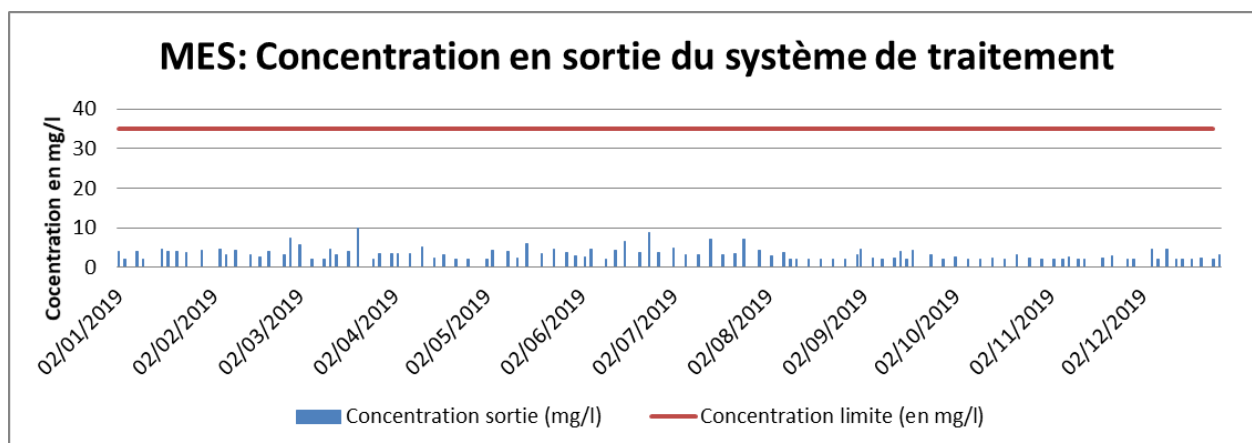
La charge moyenne est de 2958 kg/j soit 38% de la charge nominale. La charge maximale enregistrée est de 7023 kg/j le 02/05/2019.



La concentration moyenne en sortie est de 32 mg/l.

C°) Les MES :**Charge nominale de l'installation : 3707 kg/j****Norme de rejet : 35 mg/l**

La charge moyenne est de 1484 kg/j soit 40% de la charge nominale. La charge maximale enregistrée est de 3845 kg/j le 02/05/2019.

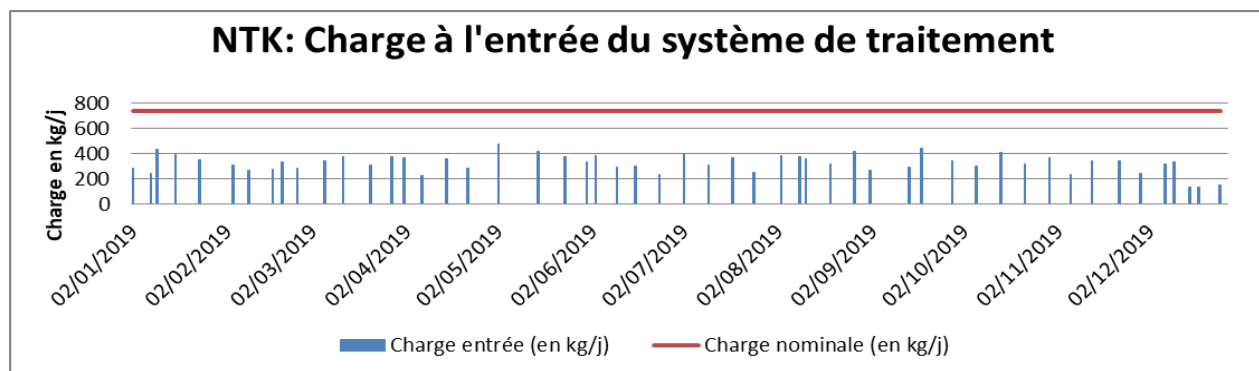


La concentration moyenne en sortie est de 3.3 mg/l.

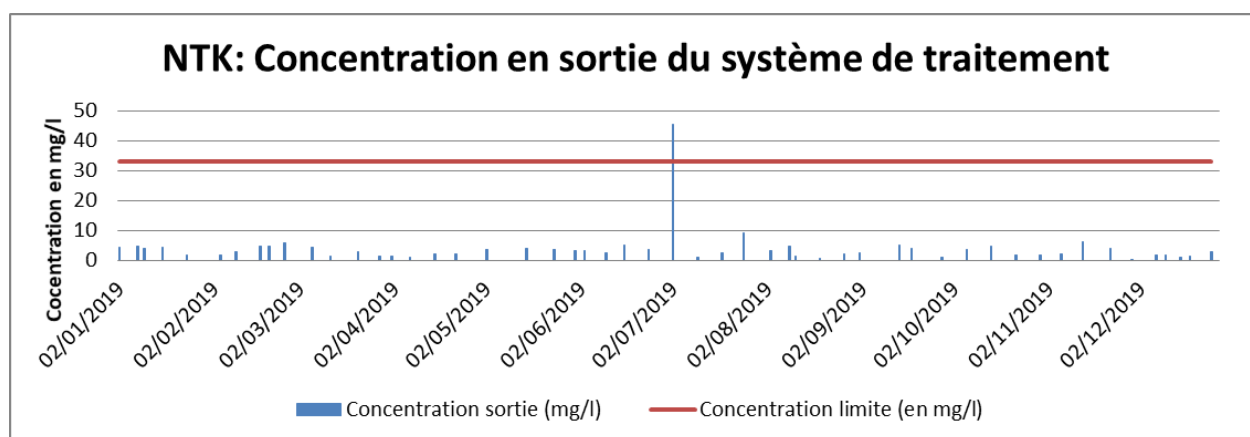
D°) NGL :

Charge nominale de l'installation : 737 kg/j

Norme de rejet : 33 mg/l



La charge moyenne est de 304 kg/j soit 44% de la charge nominale. La charge maximale enregistrée est de 477 kg/j le 02/05/2019.



La concentration moyenne en sortie est de 3.2 mg/l.

Une concentration de 43 mg.l-1 a été relevée le 02/07/2019. Il semblerait qu'il s'agisse d'une erreur d'analyse (les autres paramètres sortie de traitement étant les suivants : DBO5 = 2.1 mg.l-1, DCO = 30 mg.l-1, NH4 = 0.8 mg.l-1, NO3= 2.48 mg.l-1, NO2 = 0.009 mg.l-1, MES = 4.8 mg.l-1).

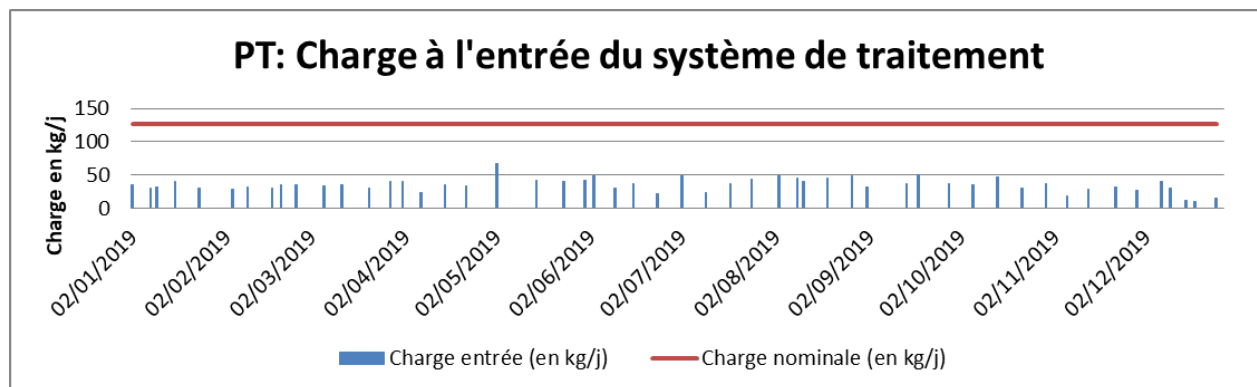
Le laboratoire n'a pas effectué de contre-analyse ce jour.

La concentration réglementaire sur le paramètre NTK est de 33 mg.l-1 en moyenne annuelle.

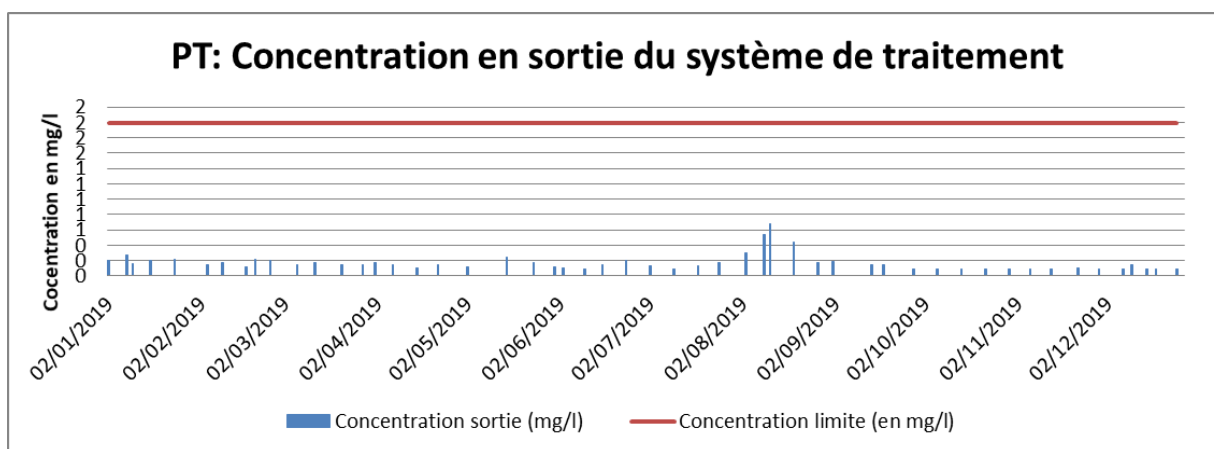
E°) Le Pt :

Charge nominale de l'installation : 126 kg/j

Norme de rejet : 2 mg/l



La charge moyenne est de 35 kg/j soit 28% de la charge nominale. La charge maximale enregistrée est de 67 kg/j le 02/05/2019.



La concentration moyenne en sortie est de 0,16 mg/l.

4- ADMISSION – EVACUATION DES SOUS-PRODUITS

Date releve	Unité	Synthèse des sous-produits - sortants			Synthèse des apports extérieurs -		
		<i>Refus de grille</i>	<i>Trommel</i>	<i>Sables</i>	<i>PCR</i>	<i>tières de vidan</i>	<i>Graisses</i>
		T	T	T	T	T	T
Janvier		0,5	0	0	58,08	10,24	12,82
Février		6,54	0	7,28	47,24	1,64	9,72
Mars		0,5	4,74	0	19,84	20,6	16,32
Avril		0,5	2,28	0	25,22	22,16	32,24
Mai		0,5	0	9,98	61,18	25,16	53,52
Juin		3,14	4,2	0	20,02	69,9	14,34
Juillet		0,5	2,44	0	33,38	20,88	16,38
Août		0,5	0	8,44	5,18	50,74	11,16
Septembre		0,5	0	10,16	36,66	92,86	18,82
Octobre		2,86	0	0	59,98	19,76	28,66
Novembre		6,9	1,36	7,14	40,56	17,68	4,92
Décembre		0,5	0	10,76	26,26	14,8	15,38
Total		23,44	15,02	53,76	433,6	366,42	234,28

5- SUIVI DES CONSOMMABLES

➤ Consommations en eau et énergie

Consommations 2019 en eau et énergie - STEP					
Volume entrée	Energie	Ratio	Moyenne conso quotidienne	Eau potable	Gaz
m3/an	kWh	kWh/m3	kWh/j	m3/an	kw/h
1 735 462	1 928 950	1,11	5285	11075	2 086 317

➤ Suivi des consommations en réactifs

Consommation 2019 en réactifs			
Chlorure ferrique kg	Polymère l	Javel Litres	Acide Phosphorique Litres
91560	12730	0	0

La désodorisation n'est pas fonctionnelle depuis le début de notre prise de compétence, un chiffrage est nécessaire pour remise en service

➤ Contrôles réglementaires

- Les contrôles réglementaires sur la chaudière de la station d'épuration ont eu lieu les : 11/02/2019, 13/05/2019, 28/08/2019, 18/11/2019.
- Centrifugeuses du 03/12/2019 au 06/12/2019.
- Pont roulant 9/09/2019.
- Levages, treuils, potences du 25/09/2019 au 26/09/2019.
- Installations électriques du 28/08/2019 au 23/09/2019.
- Equipements sous pression 11/12/2019.
- Mesures d'expositions dans le local sécheur thermique 19/09/2019.
- Pont bascule 17/07/2019.
- Protection incendie 30/04/2019.
- Contrôle métrologique via Céreg décembre 2019

6- LE BILAN DE L'EXPLOITATION DES RESEAUX DE COLLECTE

➤ Bilan des opérations de débouchages et enquêtes

(Localisation des interventions [Annexe 4](#))

Synthèse Millau au 31/12/2018		
Interventions	Interventions débouchage branchement	86
	Interventions débouchage réseau	41
	Inspection ITV	30
	Maçonnerie	11
	Interventions débouchage branchement EP	36
	Interventions débouchage réseau EP	18
	Enquêtes odeurs et autres	8
Branchements neufs assainissement et pluvial	Demandes de devis	58
	Devis transmis	58
	Devis acceptés	17
Contrôles	Demandes contrôles notaire	162
	Demandes contrôles usagers	2

➤ Points noirs des réseaux

Points noirs réseaux 2019		
Adresse	Fréquence de curage	Observations
Av de l'aigoual	12 mois	Mauvaise pente
Cureplat (Camping Viaduc)	12 mois	Mauvaise pente
Maladrerie	12 mois	Graisses
Rue Saint Martin / Rue du Prêche	12 mois	Graisses
D809 (devant ateliers municipaux)	24 mois	Mauvaise pente
Av Edouard Alfred Martel	24 mois	Mauvaise pente
Ch rural de St Germain aux Fialets	12 mois	En amont du PR St Germain
D911 (descente de St Germain)	24 mois	Plaque dépôt mégisserie
Av de Guyene (La Glacière)	12 mois	Graisse syphon
Rue Mère de Dieu	12 mois	Graisse , mauvaise pente
Collecteur Général	12 mois	Très mauvais état + racines
Imp Robin Cook	12 mois	Contre-pente
Bd Albert jonquet	12 mois	Graisses
Rd point du Levezou	12 mois	Contre-pente + graisses
Rue de Fontenay	12 mois	
Rue Pierre Bergie	12 mois	
Bord de Tarn	12 mois	

➤ Bilan des opérations de curage et des inspections télévisées

Bilan curage assainissement													
	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	Total
Longueur Nominal (ml)	1016	1016	1016	1016	1016	1016	1016	1016	1016	1016	1016	1016	12200
Réalisé en UNITAIRE (ml)	50	0	500	930	420	40	0	0	470	190	0	70	2670
Réalisé en SEPARATIF (ml)	1800	3312	250	0	136	340	50	55	1260	1330	760	430	9723
Total (ml)	1850	3312	750	930	556	380	50	55	1730	1520	760	500	12393
Pourcentage d'avancement (%)	182	326	74	92	55	37	5	5	170	150	75	49	102

Bilan curage pluvial													
	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Longueur Nominal (ml)	541	541	541	541	541	541	541	541	541	541	541	541	6500
Réalisé (ml)	435	80	0	0	346	50	0	0	320	2300	620	250	4401
Pourcentage d'avancement (%)	80	15	0	0	64	9	0	0	59	425	115	46	68

Bilan des ITV et contrôles de branchements 2019

	ITV (ml)	Contrôles de branchements
Total prévu	11200	440
Total réalisé	3589,1	57
% réalisé	32%	13%

(Détail des opérations en annexe 5)

➤ Bilan des enquêtes branchement et réseau

- Diverses enquêtes (odeurs, test à la fumée, caméra ponctuelle): **96**
(Annexe 6)

➤ **Bilan des contrôles de conformités branchements**

▪ **Contrôle Conformités**

(Annexe 7)

▪ **Contrôle dans la cadre des ventes, suite aux demandes de notaires: 162**

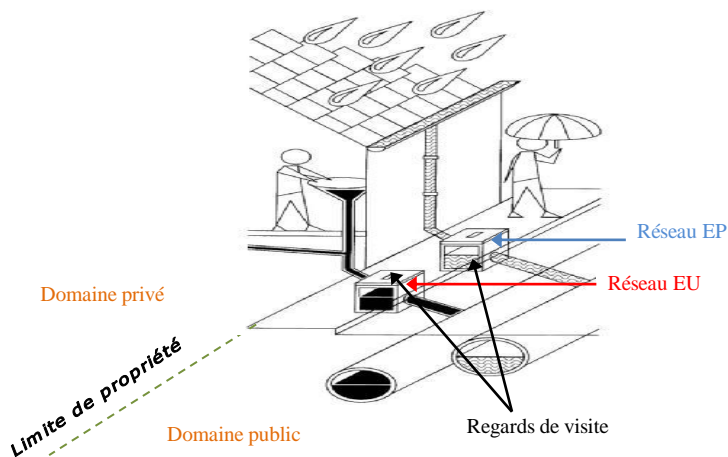
(Annexe 8)

▪ **Contrôles des installations intérieures (DIA): 2**

(Annexe 9)

▪ **Vérifications pour justification taxe à l'assainissement (PFAC): 323**

(Annexe 10)



➤ **DT / DICT traitées sur l'année 2019**

Synthèse annuelle des traitement de DT-DICT				
Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total
23	27	21	22	93

7- LE CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS NON DOMESTIQUES

Les stations d'épuration sont conçues pour accueillir les effluents domestiques, c'est-à-dire les eaux vannes et ménagères.

Les effluents rejetés par les établissements non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques variables selon les activités. Ces rejets peuvent contenir des matières organiques azotées ou phosphorées, mais également des produits chimiques nuisibles pour l'environnement et toxiques tels que des solvants, métaux lourds, micropolluants organiques, hydrocarbures etc.

Les eaux usées d'origine non domestique peuvent donc être insuffisamment traitées par les stations d'épuration avant de rejoindre le milieu naturel.

Ainsi la maîtrise, en amont des rejets dits industriels est essentielle pour préserver l'environnement, la salubrité publique et les installations d'épuration.

La maîtrise de ces rejets s'effectue par l'identification des établissements à contrôler et par la mise en place de conventions de déversements. L'objectif est de limiter via des seuils imposés et des redevances les émissions de micro/ macro polluants dans le réseau de collecte, de préserver l'efficacité des installations d'épuration ainsi que la qualité des boues qui doivent être valorisées.

➤ Bilan des conventions de déversements à fin 2019

SOCIETES	ACTIVITES	DATE CONVENTION
BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIERE	Blanchisserie	2013 – avenant en cours
Société Nouvelle MEGISSERIE ALRIC	Mégisserie Travail du cuir	Renouvellement en cours
LAURET S.A	Mégisserie Travail du cuir	Renouvellement en cours
Tanneries PECHDO	Mégisserie Travail du cuir	Renouvellement en cours
RICHARD	Mégisserie Travail du cuir	Renouvellement en cours

8- INSUFFISANCES ET DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES

➤ Réseaux :

- Les rues Alsace Lorraine et rue de la fraternité font l'objet d'infiltrations. Des travaux conséquents de renouvellement sont à effectuer. Une étude est en cours.
- Le réseau d'assainissement rue Calixtine bac est rempli de laitance (rejets de la cimenterie). Il faudra s'assurer de la disparition de ce phénomène après les travaux réalisés en domaine privé. Le réseau en aval est impacté. Sur ce secteur, le réseau amont est également à reprendre, une étude est prévue pour 2020.
- Des regards sont à créer avenue de la République.
- Des portions de réseaux présentent des contre-pentes et nécessite des curages réguliers (se référer au 6. « Bilan de de l'exploitation des réseaux de collecte »).
- Des investigations d'ampleur seront à mener au niveau des boulevards de la capelle, Saint-Antoine et Richard, les connaissances s'accroissent via notre étude hydraulique et nos investigations.
- Une étude sur le dessableur se situant à proximité du poste de transfert est en cours : des déversements lors des épisodes pluvieux ont lieu et ne sont pas comptabilisés. Il pourrait être envisagé de le rendre étanche ou de le surélever et de l'équiper d'un exutoire avec mise en place d'une autosurveillance.
- Les réseaux d'assainissement de Millau sont classés non conformes du fait du nombre de déversements constatés lors d'épisodes pluvieux via les déversoirs d'orage : notre travail de reprise des données et d'installations de sondes supplémentaires a permis de fiabiliser fin 2019 les formules hauteurs-débit pour nombreuses étonnées et enregistrant des déversements non réels. Des améliorations seront également à apporter (déversements enregistrés par les sondes lors des crues par remontée des eaux du Tarn via les déversoirs d'orage). Le bureau d'étude Cereg est intervenu également fin d'année dans le cadre du contrôle métrologique.
- Une problématique persiste au niveau des enrobés. En effet, lors des programmes de voirie, les enrobés recouvrent trop souvent les regards et tampons devant rester accessibles pour la bonne continuité du service d'assainissement. Ces regards ou grilles pluviales disparaissent régulièrement sous les enrobés. Des remises à la côte en urgence doivent donc être effectuées afin de pouvoir accéder aux réseaux lors des désobstructions ou autres investigations (exemples : rue du vieux Crès, rue Verdier, rue de l'Égalité, Causse Noir, puits de Calès, secteur des Aumières...)
- Absence de plan de récolement pour le Causse Noir.

➤ **STEP :**

- Le biomaster, ouvrage destiné à traiter les graisses n'est pas en fonctionnement depuis de nombreuses années (à priori depuis la création de l'usine d'après les informations récoltées). Une étude complète a eu lieu pour déterminer et envisager sa remise en service et le renouvellement du matériel absent ou non fonctionnel (pompes, cuve, canalisations, surpresseur). Il est apparu évident que le dimensionnement de l'ouvrage n'est pas en accord avec le peu de graisses arrivant sur l'usine, ce process nécessitant par ailleurs un suivi rigoureux et un apport régulier en DCO de triglycérides.
- Le fonctionnement de l'unité de désodorisation ne se fait que par recirculation d'eau, il n'y a pas à l'heure actuelle d'injection de produit chimique (javel), la cuve de stockage étant fuyarde. Un chiffrage sera à réaliser.
- Le poste toutes eaux devrait être équipé d'une sonde US.
- Les installations de dépotages des matières de vidanges et des graisses ne sont pas équipées de broyeur en amont des dégrilleurs dédiés. Par conséquent, les dépotages sont extrêmement longs et les dégrilleurs se bloquent régulièrement.
- La station d'épuration a été classée non conforme en 2018 malgré des rendements épuratoires au delà des attentes. Les services de l'état nous ont fait remonter une analyse de DBO5 du 22 mai 2018 présentant une valeur rédhitoire de 83 mg/l. Nous n'avons pas remonté cette analyse sur nos dépôts sandre, ni sur l'analyse du laboratoire. La valeur est à 3.8 mg/l, de plus les analyses azotées le confirment. Malheureusement, nous avons pris connaissance de cette information fin 2019 et avons fourni l'ensemble des analyses le 5 septembre, **la station est donc à tord non conforme.**
- Une incohérence a été mise en évidence sur l'analyse de juillet 2019. En effet, le résultat d'analyse (45 mg/l) n'est pas possible. Le résultat ayant été annoncé une quinzaine de jours plus tard, aucune contre-analyse n'a été lancée. Sur ce paramètre, le résultat moyen de l'année est de 3.2 mg/l (moyenne qui tient compte de l'analyse de juillet 2019) reste très nettement inférieur aux 33 mg/l attendus.
- Les réseaux AEP internes à l'usine présentaient plusieurs casses impliquant des fuites importantes (plus de 50m3/jour au total). Les réparations ont eu lieu en avril 2019. Nous avons été informés de la surconsommation en mai **2020.**

➤ Postes de relevage :

- Le poste de relevage de l'A75, pourtant l'un des plus petits en termes de dimensionnement, pose néanmoins de grosses difficultés d'exploitations : passage hebdomadaire d'un camion hydrocureur, nombreuses interventions de débouchage, sorties en astreinte. En effet, de nombreuses lingettes se retrouvent régulièrement dans l'ouvrage et colmatent les pompes. Malgré nos remontées d'informations, le problème persiste. Une solution doit être mise en place par la société Eiffage (mise en place d'un dégrilleur performant, suppression des lingettes).



- Le PR transfert est équipé d'une vanne de régulation du débit permettant à priori de protéger la station d'un lessivage en cas de très fortes crues, un automatisme semble avoir été mis en place mais est à reprendre. Des discussions avec les services concernés devront avoir lieu.

INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX SUR RESEAUX

➤ Bilan de l'activité travaux réseaux

Interventions de Maçonneries: 6 Cf Annexe 11

▪ Réparation branchement/remplacement boîte de branchement: 8

Création boîte et / ou réparation branchement			
Adresse	Date travaux	Nombre	Commentaires
10 Rue Contadomag	07/02/2019	1	Renouvellement branchement avec création de boîte en 125
340 Imp Docteur François Barsalou	01/03/2019	1	Renouvellement de la fin d'un branchement (contre-pente) + carottage dans un regard ciment
1 Place du Mandarous	14/04/2019	1	Réparation bête un peu trop basse + canalisation en domaine privée
5 Imp Général Ricard	01/10/2019	1	Création boîte de branchement + renou du branchement en 200 mm PVC (EU+EP -> réseau unitaire)
Chemin de Prignoles	10/10/2019	3	Mettre 3 regards sur les réhausses de tabouret de branchement EU et EP
25 Rue de la Saunerie	06/11/2019	1	Renouveau BRT en 200mm

▪ Mise à la côte / renouvellement Tampon réseau : 11

Mise à la côte - renouvellement tampons		
Adresse	Date travaux	Nombre
43 Boulevard Richard	05/04/19	1
Rue François Arago	15/04/19	2
8 Imp Aimée Galtier	20/06/19	1
Rue de la Mère de Dieu	25/09/2019	1
455 Av de l'Aigoual	10/10/2019	1
Rue Marcel pagnol	30/09/2019	1
Rue du Barry	01/10/2019	1
Camping utopia	10/10/2019	1
Chemin de prignole	10/10/2019	1
Rue St Euzebit (EP)	11/12/2019	1

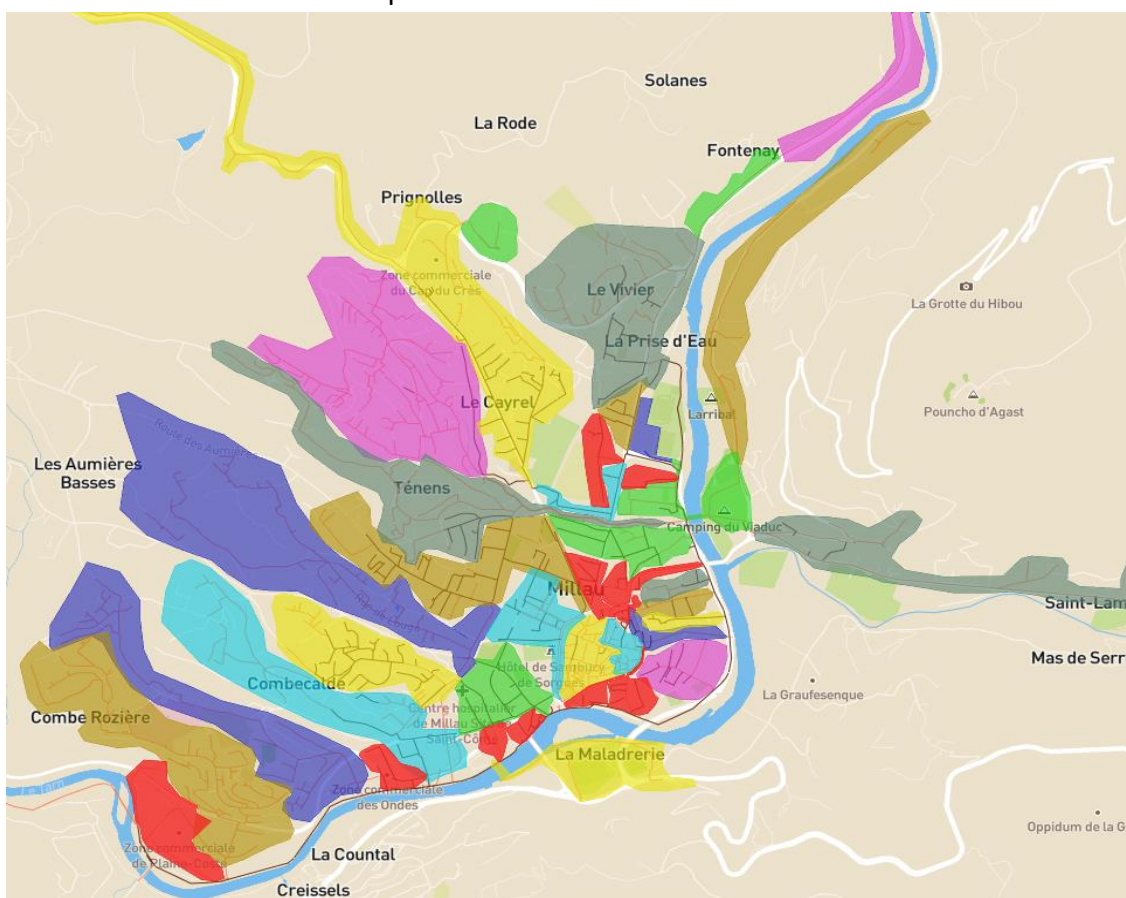
▪ Réparations Réseau : 6

Réparation réseaux 2019	
Adresse	Date travaux
bd Pierre Bousquet RD 809	25/02/19
18 Bd de Bonald	12/03/19
Quai du Pont Lerouge	29/03/19
25 Av Charles de Gaulle	05/08/19
Rue Antoine Guy	17/10/19
Rue de la Salette	13/11/19

BILAN DU PLAN D'ACTION DIAGNOSTIC PERMANENT

Le diagnostic permanent regroupe l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre pour évaluer l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement, en vue d'améliorer l'exploitation et de programmer les actions nécessaires à son évolution de façon optimisée sur les plans technique et financier et dans l'objectif de réduire les impacts des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs.

A Millau, le réseau d'assainissement est de type mixte, sa sectorisation exprime 38 Bassins Versants (BV) de tailles différentes. Pour suivre le comportement de la consommation, un moyen de mesure de débit est attribué à l'exutoire de chaque BV.



Bassins versants hydrauliques du réseau d'assainissement de Millau

Trois moyens de mesure sont utilisés lors de cette campagne de mesure, les sondes hauteur, débitmètre hauteur vitesse et les temps de fonctionnement des PR.

Les données de la campagne de mesure seront exploitées pour les deux projets ; diagnostic permanent et schéma directeur d'assainissement.

Pour traiter ces 8 millions de données mesurées courant de l'année 2019, Millau assainissement exploite l'outil développé par Aqualter, l'outil « Diag_Perm_Aqualter ». Ce dernier est développé pour calculer les différents types d'eaux rencontrés dans le réseau d'assainissement :

- Les eaux usées strictes (Vast)
- Les ECP météoriques (ECPM)
- Les ECP permanentes (ECP)

Les volumes déversés (EXU) peuvent apparaître dans les résultats de quelques points de mesure (exemple les DO équipés dans le sujet de l'auto-surveillance).



Exemple des affiches développées dans l'outil Diag_Perm_Aqualter

En fonction des données, l'outil exprime différents résultats dont :

- Les volumes des eaux (ECPM, ECPP, et EU)
- Les BV les plus sensibles aux ECPM
- Les BV les plus sensibles aux ECPP
- Surface active des BV
- Indice linéaire d'infiltration du réseau
- Total des ECP par BV et par période
- Localisation des BV et leurs points de mesure
- Taux de continuité de mesure des données
- Pluviométrie par période
- Volumes déversés

Les résultats des 38 BV qui composent le réseau d'assainissement de Millau sont traités dans le rapport diagnostique permanent. Ce rapport présente les différentes étapes de mise en place de ce travail, méthodologie utilisée et d'autres informations qui nécessitent une actualisation et une mise à jour périodique.

Modélisation hydraulique du réseau et avancement de Schéma directeur

Millau Assainissement avance sur ses études de modélisation hydraulique du réseau et rédaction de schéma directeur (SDA), l'avancement sur ce projet est résumé dans les points suivants :

Tâches réalisées

Construction du modèle hydraulique : après différentes campagnes de mesures et d'investigations de terrain, le réseau de Millau est désormais traduit en modèle hydraulique fonctionnel. Ce modèle est complet avec toutes les données du réseau et BV hydrologique de Millau, il est constitué de :

- Les données géométriques du réseau
- Mode de fonctionnement des ouvrages et des stations de pompes
- Caractéristiques des BV dont les équivalents habitants
- ECP
- Eaux usées mesurées en temps sec
- DO et points noirs de réseau.
- Etc.

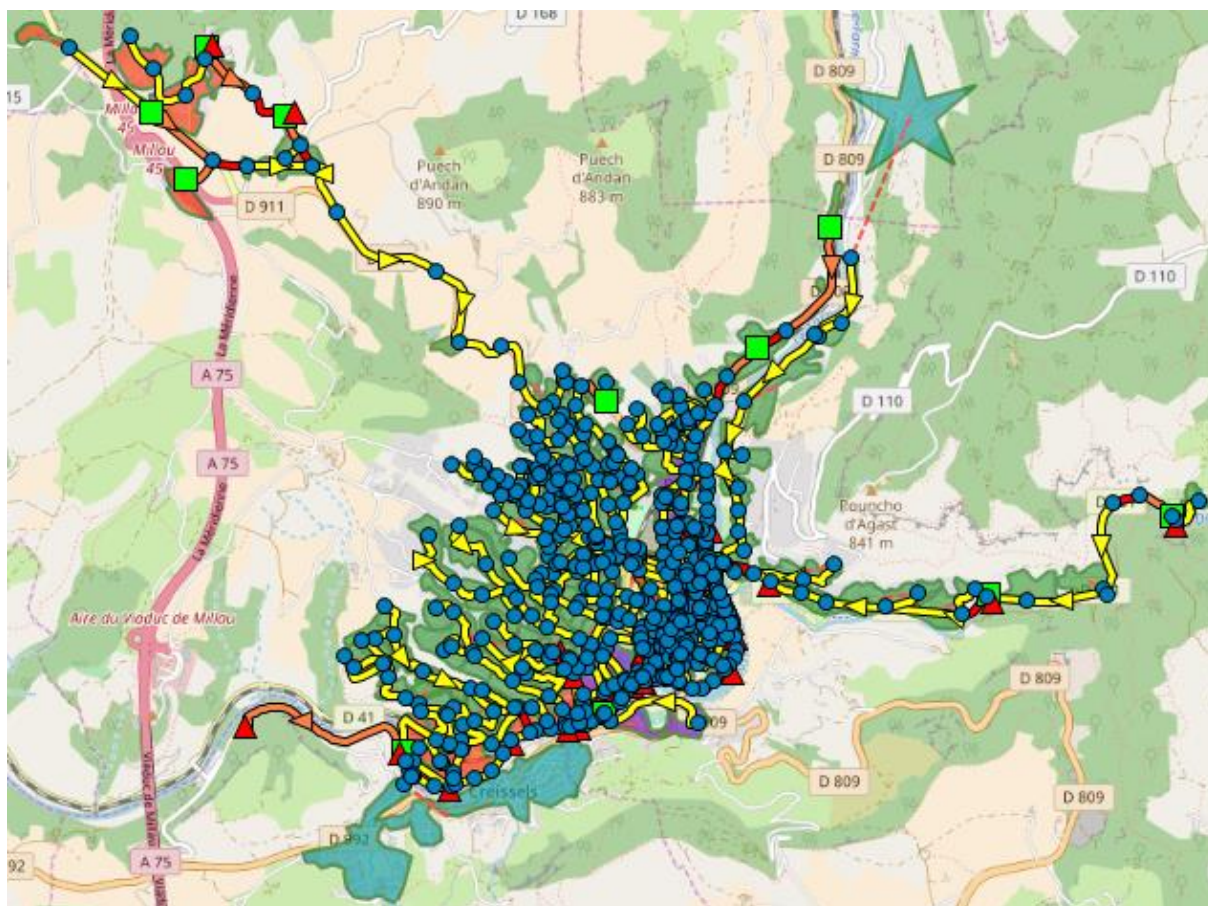
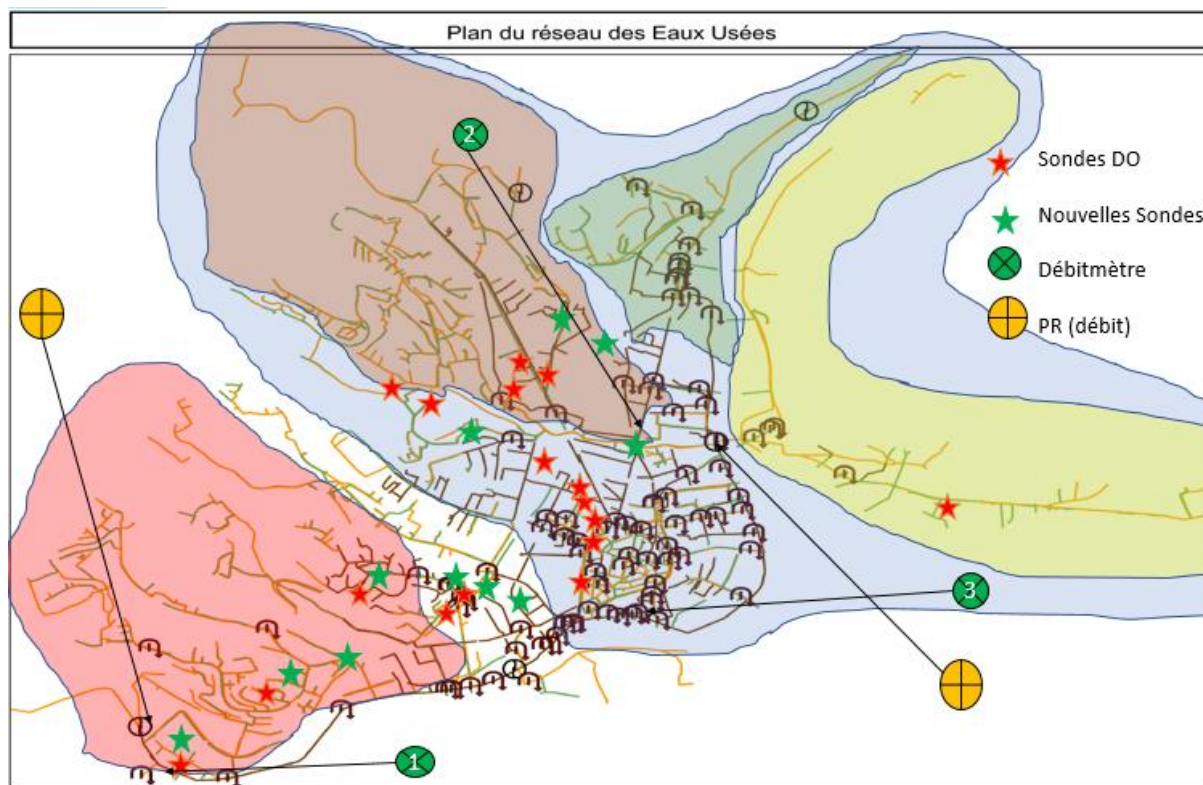


Photo représentant le modèle hydraulique de Millau

Campagne de mesure des débits :

Pour réaliser le diagnostic permanent, différentes nouvelles sondes ont été installées dans le réseau depuis le début de l'année 2019. Ces données en partie font l'objet d'une exploitation dans le cadre de la modélisation hydraulique. Millau Assainissement a investi dans la location des débitmètres hauteur vitesse qui ont été installés dans les grands axes du réseau.



Différents moyens de mesure utilisés dans la campagne de mesure des débits

Ces équipements ont permis de constituer une base de donnée riche en périodes sèches et périodes pluvieuses, ces données serviront au calage du modèle hydraulique.

Tâches en cours de réalisation

Millau Assainissement est sur le point de finaliser ces deux projets d'études, les parties qui sont en cours de traitement :

- Rédaction de rapport diagnostic permanent
- Rédaction des trois premières phases de SDA
- Finalisation de modèle notamment les différents calages à réaliser

SURVEILLANCE DU CHROME DANS LE RESEAU

Date de prélèvement	Numéro de pieuvre	Adresse	Chrome mg/kg MS	Matières sèches mg/l
29/05/2018	Pieuvre 1	Rue de la Faudèle	23	830
29/05/2018	Pieuvre 2	Rue Calixtine Bac	13000	3400
29/05/2018	Pieuvre 3	Rue de la Saunerie	260	13000
29/05/2018	Pieuvre 4	Avenue des Fialets	520	9300
29/05/2018	Pieuvre 5	Amont PR Saint Germain	590	33000
29/05/2018	Pieuvre 6	PR Amont STEP	110	14000
29/05/2018	Pieuvre 7	Arrivée rive gauche/Massebiau	27	790
29/05/2018	Pieuvre 8	Rue de Viastels	<37	110
29/05/2018	Pieuvre 9	Rue des Ondes	38	1300
29/05/2018	Pieuvre 10	Avenue de l'Europe	54	11000

Cette méthode est une méthode qualitative réalisée sur l'exercice 2018.

Elle met en évidence la présence de chrome dans les zones où sont notamment présents les industries concernées par une convention spéciale de déversement.

RECHERCHE ET REDUCTION DE SUBSTANCES DANGEREUSES

La circulaire du 29 septembre 2010 relative au suivi de l'émission de certaines substances chimiques par les stations de traitement des eaux usées tend à généraliser la surveillance des rejets de substances dangereuses aux stations d'épuration. Ainsi, elle fait obligation aux stations de traitement d'eaux usées de capacité nominale de 6000 kg DBO5/jour de mettre en œuvre un programme de recherche de substances dangereuses dans leurs effluents. La surveillance des micropolluants dans les eaux de rejets de la station de Millau a été réalisée dans le cadre de 6 campagnes de prélèvements en 2018.

Règlementation

D'après la note technique du 29 janvier 2018 :

- Un micropolluant est significatif dans les eaux brutes si le micropolluant est quantifié au moins une fois dans l'eau traité.
- Un micropolluant est significatif dans les eaux traitées si le micropolluant est quantifié au moins une fois dans l'eau traité.

La Directive Européenne Cadre sur l'Eau a introduit la notion de **NQE « norme de qualité environnementale »**, définie comme la « concentration qui ne doit pas être dépassée afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

D'après l'annexe 3 des compléments à la circulaire du 29/09/2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées :

« Seront considérés comme non significatifs, lors de la campagne initiale, les micropolluants présentant, l'une des caractéristiques suivantes pour le cas des micropolluants pour lesquels des NQE sont définies :

- Toutes les concentrations mesurées pour le micropolluant sont inférieures à la limite de quantification
- Toutes les concentrations mesurées pour le micropolluant sont inférieures à 10×NQE

D'après l'arrêté du 24/08/17 modifiant dans une série d'arrêtés ministériels les dispositions relatives aux rejets de substances dangereuses dans l'eau en provenance des installations classées pour la protection de l'environnement, **les rejets doivent respecter des valeurs limites de concentration pour chaque substance de micropolluant.**

Interprétation des résultats

Identifier les micropolluants significatifs

Les paramètres considérés influents d'après la note technique du 29 janvier 2018 sur la qualité de l'eau rejetée vers le milieu naturel sont :

- Le zinc appartenant à la famille des métaux.
- AMPA : L'acide aminométhylphosphonique, parfois abrégé AMPA est un acide organique. Ce composé est le principal produit de dégradation du glyphosate (désherbant le plus utilisé au monde)

Ces deux substances ont été quantifiées dans les eaux en sortie de la station.

NQE

Le tableau ci-dessous compare entre les résultats obtenus en sortie avec :

- NQE
- 10×NQE
- Concentrations maximales autorisées

Paramètres	Résultats	NQE	10 ×NQE	Concentration maximale autorisée
Zinc	26 µg/l	3,1 µg/l ou 7,8 µg/l selon la dureté	31 µg/l ou 78 µg/l	0.8 mg/l
AMPA	1,17 µg/l	28 µg/l	280 µg/l	450 µg/l

On remarque que :

- les concentrations obtenues sont inférieures aux concentrations maximales autorisées pour le Zinc et AMPA
- les concentrations obtenues sont inférieures à $10 \times \text{NQE}$ pour le Zinc et AMPA
- la concentration d'AMPA est en dessous de la NQE
- la concentration du zinc est au-dessus de la NQE

Résumé

Les résultats obtenus sont donc conformes avec:

- Pas de dépassements des concentrations maximales autorisées pour les substances quantifiées (Zinc et AMPA)
- Pas de dépassements de $10 \times \text{NQE}$ pour les substances quantifiées (Zinc et AMPA) : Les substances sont considérées comme non significatives d'après l'annexe 3 des compléments à la circulaire du 29/09/2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées
- Pas de dépassements de la NQE pour l'AMPA
- Dépassement de la NQE pour le Zinc.

L'interrogation des critères de surveillance fait ressortir de façon singulière et pour l'ensemble des STEU, une substance : le Zinc avec :

- 87% des stations dépassent le critère $10 \times \text{NQE}$.

D'une manière générale, les métaux représentent la famille la plus quantifiée.

Tandis que dans notre cas, le zinc est le seul métal qui a été quantifié en sortie de traitement avec une concentration en dessous de 10 NQE.

MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Afin de maîtriser et réduire l'impact des consommations énergétiques, plusieurs actions ont été mises en place en 2018 et poursuivies en 2019 :

- L'utilisation de la visioconférence et de logiciels de travail à distance.
- Maîtrise du poids de boues dans les bassins.

Les principaux axes d'amélioration proposés, permettant la réduction des émissions de GES des prochaines années sont les suivants :

- Etude des solutions d'optimisation de l'injection des réactifs afin de réduire leur consommation (vérification des paramètres de dosage).
- Réduire les consommations en carburant en formant le personnel à l'éco-conduite.
- Réduire les émissions de GES liées au compostage / épandage des boues, en favorisant un circuit court avec un plan d'épandage qui génèrera moins d'émissions de CO2.

D'autres actions transverses utilisées par AQUALTER permettent de réduire les consommations et les émissions de GES :

- La veille technologique qui permet de se tenir informé des dernières technologies en matières d'équipements et produits afin d'améliorer les performances environnementales.
- Le retour d'expérience des solutions exploitées par AQUALTER.

SITUATION DU PERSONNEL

EFFECTIFS AFFECTES AU SERVICE

Les tableaux ci-dessous détaillent par service, les agents affectés avec :

- La fonction
- La formation
- Le niveau de qualification
- Le groupe dans la classification de la convention collective
- Le type de contrat
- L'âge
- La date d'embauche
- Le pourcentage d'affectation

Responsable d'exploitation								
	Poste/fonction	Formation	Compétence et niveau de qualification prof.	Groupe classification convention collective	Type de contrat	Date d'embauche	Age	Pourcentage d'affectation au service délégué
Agent 1	Responsable	Ingénieur Génie biologique Licence pro Gestion Automatisée des Systèmes de Traitement des Eaux Deug Biotechnologies	Responsable exploitation	Groupe VI	CDI	17/12/2018	33	100%

Usines								
	Poste/fonction	Formation	Compétence et niveau de qualification prof.	Groupe classification convention collective	Type de contrat	Date d'embauche	Age	Pourcentage d'affectation au service délégué
Agent 2	Agent	BTS électrotechnique	Agent usine	Groupe III	CDI	01/01/2018	47	100%
Agent 3	Technicien	BTS Maintenance industrielle	Technicien usine	Groupe IV	CDI	01/01/2018	50	100%

Réseaux								
	Poste/fonction	Formation	Compétence et niveau de qualification prof.	Groupe classification convention collective	Type de contrat	Date d'embauche	Age	Pourcentage d'affectation au service délégué
Agent 4	Technicien	Licence pro Gestion Automatisée des Systèmes de Traitement des Eaux	Technicien réseau	Groupe III	CDI	06/03/2018	25	100%
Agent 5	Ingénieur	Ingénieur hydraulique	Ingénieur réseaux	Groupe VI	CDD	02/01/2019	33	100%

Administratif / clientèle								
	Poste/fonction	Formation	Compétence et niveau de qualification prof.	Groupe classification convention collective	Type de contrat	Date d'embauche	Age	Pourcentage d'affectation au service délégué
Agent 1	Agent	BAC pro accueil relation clients	Agent adm. clientèle	Groupe III	CDI	04/11/2013	28	25%
Agent 2	Agent	BTS Agricole	Agent adm. Clientèle	Groupe III	CDI	01/01/2007	39	25%

EVOLUTION DE LA SITUATION DU PERSONNEL

En 2018, il y a eu 4 agents recrutés : Un agent usine et un technicien usine (janvier 2018), un technicien réseau (mars 2018) et un responsable d'exploitation (décembre 2018).

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Il y a eu 1 accident du travail en 2019 sans arrêt.

OBSERVATIONS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL : Néant

BILAN DE LA SURVEILLANCE DES EAUX DE BAINNADE

Mise en place d'une gestion active de la plage de Gour de Bade, basée sur des analyses rapides

Aqualter a réalisé pour le compte de la ville de Millau la surveillance des eaux de baignade de la plage de Gour de Bade pendant la saison estivale 2019.

Après des tests au mois de juin, la méthode d'analyse des Escherichia Coli sur Tecta B16 a été mise en place pour le suivi des eaux de baignade.

Cette méthode répond aux obligations de surveillance de ce paramètre par la collectivité, à une fréquence plus importante et avec des résultats plus rapides que les prélèvements réalisés par l'ARS, ce qui permet une gestion active des eaux de baignade et limite ainsi les fermetures de plage.

Les prélèvements ont eu lieu dans le lit du Tarn sur la plage de Gour de Bade les jours suivants du 1^{er} Juillet au 31 Août :

Plage/jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Gour de Bade							



Plage Gour de Bade



Prélèvement sur site par les équipes d'Aqualter

Les prélèvements sont ensuite acheminés vers le laboratoire de la Step de Babouneq pour analyses et les résultats provisoires (inférieurs ou supérieurs aux seuils) envoyés par SMS aux services techniques de Millau avant 13h30 pour pouvoir autoriser ou non la baignade à l'ouverture de la plage (14h00).

Des prélèvements supplémentaires ont lieu lors d'épisodes pluvieux.



Appareil d'analyses Tecta B16

Les résultats définitifs sont envoyés le lendemain matin par mail.

Les seuils de fermeture de plages qui ont été définis sont ceux recommandés par l'ANSES :

- Détection de 1800 E.Coli/100 ml.

Synthèse du suivi de la qualité des eaux de baignade

Eau de baignade - Gour de Bade

Date	Heure de prélèvement	Heure de lancement de l'analyse	Température Eau (°C)	Température air (°C)	Evènement climatique nuit	Couleur Eau	E.Coli (UFC/100 ml)	Entérocoques (UFC/100 ml)
01/07/2019	05:00	06:04	22	21		claire	218	14
03/07/2019	05:00	06:00	21	18		claire	381	30
04/07/2019	05:00	06:00	20	16	orage	claire	843	320
05/07/2019	05:00	06:01	21	19		claire	610	39
06/07/2019	05:00	05:58	20	19		claire	370	34
07/07/2019	05:00	06:15	21	18	orage	claire	1380	558
08/07/2019	05:00	05:52	21	18		claire	570	389
09/07/2019	05:02	05:45	20	19		claire	274	42
10/07/2019	05:00	05:54	19	16	orage	claire	1142	116
12/07/2019	05:05	05:53	20	16		claire	196	113
13/07/2019	05:02	05:52	20	17		claire	212	7
14/07/2019	05:00	05:43	20	16		claire	210	3
15/07/2019	05:00	05:51	20	15		claire	218	26
17/07/2019	05:00	05:43	19	17		claire	210	8
19/07/2019	05:00	05:42	19	13		claire	142	2
20/07/2019	05:00	05:43	20	16		claire	229	62
21/07/2019	05:00	05:41	20	18		claire	355	70
22/07/2019	05:00	05:50	22	19		claire	232	4
24/07/2019	05:00	05:47	22	22		claire	466	5
26/07/2019	05:00	05:42	22	19		claire	281	10
27/07/2019	05:00	05:41	20	16	orage	claire	677	45
28/07/2019	05:00	05:42	20	14	pluie	claire	621	50
29/07/2019	05:00	05:52	20	12		claire	1079	34
31/07/2019	05:00	05:59	18	11		claire	149	13
02/08/2019	05:00	05:44	19	15		claire	221	234
03/08/2019	05:00	05:39	19	17		claire	101	20
04/08/2019	05:00	05:39	20	18		claire	100	76
05/08/2019	05:00	05:44	20	19		claire	313	262
07/08/2019	05:00	05:42	21	18		claire	237	130
09/08/2019	05:00	05:32	21	22		claire	1112	448
10/08/2019	05:00	05:44	22	17	orage	trouble	10000	3975
11/08/2019	05:00	05:47	21	16		claire	727	37
12/08/2019	06:00	06:44	20	14	orage	claire	296	23
14/08/2019	05:00	05:45	20	11		claire	214	19
16/08/2019	05:00	05:44	18	12		claire	501	60
17/08/2019	05:00	05:43	18	18		claire	207	23
18/08/2019	05:00	05:33	19	18		claire	259	105
19/08/2019	05:00	05:47	20	19	orage	claire	258	603
20/08/2019	05:00	05:42	19	14	pluie	claire	415	280
21/08/2019	05:00	05:39	18	12		légèrement trouble	291	53
23/08/2019	04:00	04:48	18	15		claire	101	74
24/08/2019	04:00	04:45	19	21		claire	174	278
25/08/2019	04:00	04:52	19	18		claire	139	378
26/08/2019	04:00	04:45	19	19		claire	389	204
28/08/2019	04:00	04:48	18	18		claire	439	688
29/08/2019	04:00	04:45	19	18		claire	207	200
30/08/2019	04:00	04:47	20	19		claire	179	562
31/08/2019	04:00	04:50	20	19		légèrement trouble	207	168

Les résultats en E.Coli, communiqués à Millau, ont mis en évidence 2 non conformités (les 10 et 28 Août) entraînant 2 jours de fermeture de la plage. Ces non conformités ont pu être levées dès le lendemain. Ces épisodes étaient liés à des orages nocturnes se traduisant par des observations d'eau trouble le matin de ces prélèvements.

Pendant la saison, 3 prélèvements ont présenté des eaux légèrement troubles ou légèrement teintées. 1 a été caractérisée par une non-conformité en E.Coli et Entérocoques et 1 sur le paramètre Entérocoques.

Le bilan de la saison est positif puisque :

- La plage a été ouverte 96% du temps.
- Les résultats ont été communiqués avant l'ouverture de la plage.

La qualité des eaux de baignade de Gour de Bade, suivant les critères de classement de la directive, serait actuellement « suffisante ».

Les analyses de cette saison 2019 ont eu lieu plus tôt afin de transmettre les résultats avant 13h15.

Propositions d'évolution pour les saisons prochaines

Afin de fiabiliser le suivi et de garantir une qualité d'eau pour les baigneurs en anticipant tout évènement dégradant la qualité des eaux de baignade, nous proposons les actions suivantes :

- Acquérir des instruments de mesure portables complémentaires indicateurs d'éventuelles pollutions (1 pH-mètre et 1 turbidimètre).
- Mettre en place une information journalière des baigneurs par le développement d'une application sur smartphone : en fonction des équipements installés, cette application pourrait proposer de nombreuses informations par exemple: météo, température des eaux de baignade, qualité des eaux de baignade, localisation des postes de secours, pollution et situation anormale, équipements de sécurité (défibrillateur), accessibilité handicapés, parkings de proximité et infos tourisme (transports, monuments, restaurants et bars, spots WIFI, événementiel, aires de camping-cars, commerçants, hébergements...).

L'application pourrait être téléchargeable via un flashcode sur les panneaux d'information de la plage, permettant ainsi à chaque résident ou vacancier d'y accéder. Cette application pourrait être enrichie dans le temps avec les éléments de connaissance spécifiques au territoire.

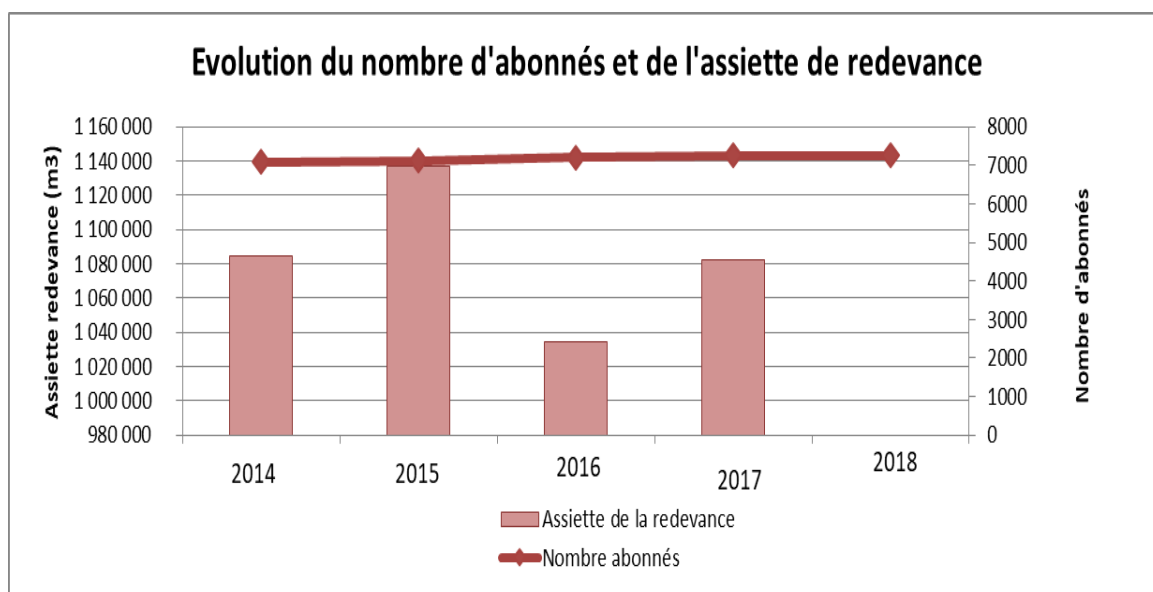
La mise en place des sondes qualité sur le Tarn (une sonde sur le Tarn en amont de la confluence avec la Dourbie et une sonde juste en amont de la plage) prévues au contrat seront également une source d'information pour prévenir d'une éventuelle pollution.

SERVICE PUBLIC RENDU AUX USAGERS

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET DE L'ASSIETTE DE REDEVANCE

➤ Evolution du nombre total d'abonnés et de l'assiette de redevance

Evolution du nombre total d'abonnés					
Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre abonnés	7 079	7 120	7 204	7 258	7 260
Assiette de la redevance	1 084 326	1 136 640	1 034 740	1 082 118	NC



➤ **Taux d'impayés de l'année 2019**

Informations non parvenues à ce jour

EVOLUTION DU NOMBRE DE BRANCHEMENTS

▪ **Les créations de branchements: 14**

Nombre de branchements			
Nb de branchements au 31/12/2017	Evolution 2018	Evolution 2019	Nb de Branchements au 31/12/2019
Branchements eaux usées : 6900	13	13	6926
Branchements eaux pluviales: 1966	4	1	1971

Date travaux	Adresse de raccordement	Nombre de branchements	Type
11/02/2019	5 RUE DU VIEUX CRES	1	EU
12/02/2019	CHEMIN DE BOUYSSSES	1	EU
15/02/2019	387 AV DE L'AIGOUAL	1	EU
07/03/2019	CHEMIN DE NOTRE CAMPAGNE	2	EU
11/03/2019	1185 RUE DU PRINTEMPS	1	EU
02/04/2019	273 RUE DE LA CROIX BLANCHE	1	EU
09/07/2019	RUE DE FONTENAY	4	EU
19/09/2019	271 RUE AUGUSTE MONJOLS	1	EU
15/11/2019	RUE DES ONDES	1	EU
18/11/2019	17 RUE DU PRECHE	1	EP

LES CREANCES IRRECOUVRABLES DE L'ANNEE 2019

Informations non parvenues à ce jour.

LES ACTIONS D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DES USAGERS

Lors de la transmission des devis de création de branchement, plusieurs documents sont transmis aux usagers :

- Le règlement du service assainissement.
- La note d'information informant des dispositions relatives aux demandes de branchement.

Une visite de la station d'épuration a eu lieu au mois d'octobre, 29 étudiants en biotechnologies étaient présent.

LES MOYENS DU DELEGATAIRE



PRESENTATION DU GROUPE AQUALTER

Le groupe Aqualter est né fin 2010 du rapprochement, par la Caisse des dépôts et la société CITEE, de deux sociétés qu'elles détenaient dans le secteur de l'eau :

- ALTEAU, spécialisée dans l'exploitation de délégations de service public, créée en 1992. En 2016, Alteau prend le nom d'AQUALTER EXPLOITATION.
- TERNOIS, centrée sur la construction d'ouvrages, créée en 1970, devenue en 2013 AQUALTER CONSTRUCTION.

Ces deux sociétés ont fusionné début 2020 au sein d'une seule société dénommée « AQUALTER ».

Notre objectif est de proposer une alternative à l'offre traditionnelle du secteur de l'eau, en développant une entreprise de taille intermédiaire

EXPERIENCE ET SOLIDITE

L'ancienneté de nos filiales et la qualité de leurs références nous ont dotés d'une technicité très forte dans le traitement de l'eau potable et de l'assainissement.

Les synergies sont encouragées, afin que la branche exploitation se nourrisse des connaissances des bureaux d'études de la branche construction. Inversement, la construction profite du retour d'expérience des contrats d'exploitation.

La présence de la Caisse des dépôts, qui détient 52 % de notre capital, est une garantie très forte de notre capacité à respecter nos engagements sur le long terme.

Évolution du chiffre d'affaires

2015 - 47,3 millions d'euros



2017 - 54 millions d'euros



2018 - 58 millions d'euros



2019 - 60 millions d'euros



PARTENARIAT ET QUALITE DURABLE

L'approche d'Aqualter est fondée sur un profond respect de ses contrats et de ses clients, avec lesquels elle vise à créer un véritable partenariat :

Nos contrats d'exploitation sont bâtis sur les valeurs de partage de la gouvernance avec la collectivité, de transparence des comptes et d'association des abonnés à la vie du contrat.

En construction, la qualité est au centre de nos réalisations, sur le plan du process, du génie civil ou de l'architecture. Le retour sur investissement est systématiquement calculé, en cherchant à minimiser les coûts de fonctionnement sur toute la durée des ouvrages.

NOS VALEURS

ENGAGEMENT à respecter nos contrats sur le long terme	QUALITÉ durable des réalisations	INDÉPENDANCE vis-à-vis des majors	PROXIMITÉ vis-à-vis de nos clients
---	--	---	--

CHIFFRES CLES

 60M€ CA 2019	 1000 usines construites	 200 communes alimentées
 200,000 foyers abonnés	 250 collaborateurs	 7 agences en France

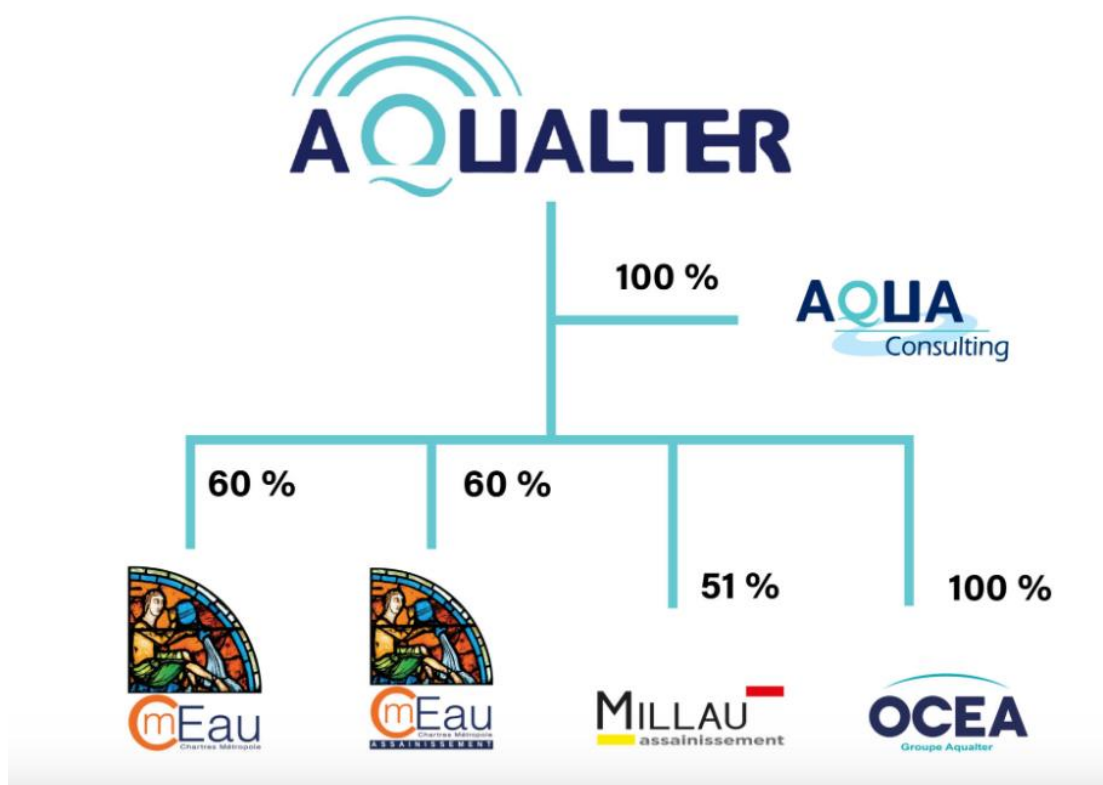
ORGANISATION GENERALE D'AQUALTER

Les actionnaires d'Aqualter sont la Caisse des dépôts (52%) et la société CITEE (48%) détenue par Loïc Darcel, Président du groupe.

Les activités du groupe sont exercées au sein d'une société dénommée Aqualter depuis la fusion début 2020 d'Aqualter Exploitation et Aqualter Construction.

Aqualter détient plusieurs filiales :

- CmEau et Cm Assainissement qui gèrent l'eau et l'assainissement de Chartres Métropole, en association avec l'agglomération.
- Millau Assainissement, qui gère l'assainissement de la ville de Millau
- Aqualter OCEA, filiale polynésienne d'Aqualter
- Aqua Consulting, société informatique spécialisée dans l'édition des logiciels de gestion dans le domaine de l'eau.



LES MOYENS DU GROUPE AQUALTER

AQUALTER dispose des moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la continuité de son service.

L'agence d'exploitation dispose de toutes les compétences nécessaires à l'exécution du contrat et notamment de moyens humains importants.

Ces moyens comprennent:

- **une équipe renforcée et autonome dédiée au service et détachée sur site**
- **une équipe d'encadrement technique affectée au service**
- **des équipes spécialisées disponibles**

Du personnel qualifié et habilité est mobilisable 24h/24 pour faire face à tout incident ou situation de crise.

➤ **Véhicules d'intervention:**

Le personnel est doté de véhicules individuels facilitant la souplesse et la rapidité d'intervention et adaptés à chaque type d'intervention. Les personnels sont formés à l'utilisation de leur véhicule.

- **Les électromécaniciens :**
 - habilitations électriques
 - connaissances électro mécaniques, en automatisme et supervision

- **Les personnels de curage et nettoyage :**
 - sont formés à l'utilisation de leur matériel

- **Les personnels sont sensibilisés aux risques de leur métier :**
 - hygiène corporelle
 - port des Equipements de Protection Individuelle
 - utilisation de la haute pression
 - port de charge lourde et travail physique
 - travail en milieu confiné et risques d'intoxication (H2S, CO, CO2)
 - risque routier

- **Les personnels sont formés :**
 - les gestes et postures
 - formation incendie
 - balisage de chantier sur voirie
 - utilisation de la Haute Pression
 - utilisation des appareils de prévention et de secours
 - travail en atmosphère confinée

➤ **Les personnels sont équipés :**

EPI habituels :

- Vêtements de travail été/hiver et temps pluvieux, bottes et chaussures de sécurité, gants étanches, cuir, égoutiers, chasuble haute visibilité
- casque, lunette de protection, protection antibruit, combinaison étanche, cuissardes

EPI spécifiques :

- harnais de sécurité, corde de descente et d'assurance, et tripode, mousqueton de sécurité et 8 de descente, stop-chute
- détecteurs CO, CO2, H2S présents dans chaque camion, masques à percussion d'oxygène

Du personnel qualifié et habilité est mobilisable 24h/24 pour faire face à tout incident ou situation de crise



LA DIRECTION REGIONALE SUD

AGENCE AVEYRON

Site de Millau

Chemin du Bas Tarn – lieu-dit Babounenq
12100 CREISSELS

AGENCE GARD-HERAULT

Site de Vendargues

145, rue de la Marbrerie – site multiparc Salaison
34740 VENDARGUES



AGENCE HAUT-VAR

Site de Saint-Julien le Montagnier

Ancienne caserne des sapeurs-pompiers
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER



L'AGENCE MILLAU ASSAINISSEMENT

AQUALTER dispose d'une agence (Millau Assainissement) située à Millau afin d'assurer le service de l'assainissement sur la commune de Millau.

- **Adresse de l'agence :**
Lieu-dit Babouneq
Chemin du Bas Tarn
12100 CREISSELS
- **Numéro de téléphone de l'agence :** 05 65 60 65 81
- **Numéro de téléphone d'astreinte (24h/24) :** 05 65 60 65 81
- **Horaires d'ouverture**

Horaires accueil téléphonique sur l'agence de Vendargues:

Du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- **Services assurés aux usagers :** Information des usagers, accompagnement dans leur démarche (nouveaux branchements, autorisations de déversement, cessions de bien immobilier, mise en conformité et contrôles d'installations, dégrèvement...), curage curatif des réseaux, contrôles des branchements, suivi des branchements neufs...

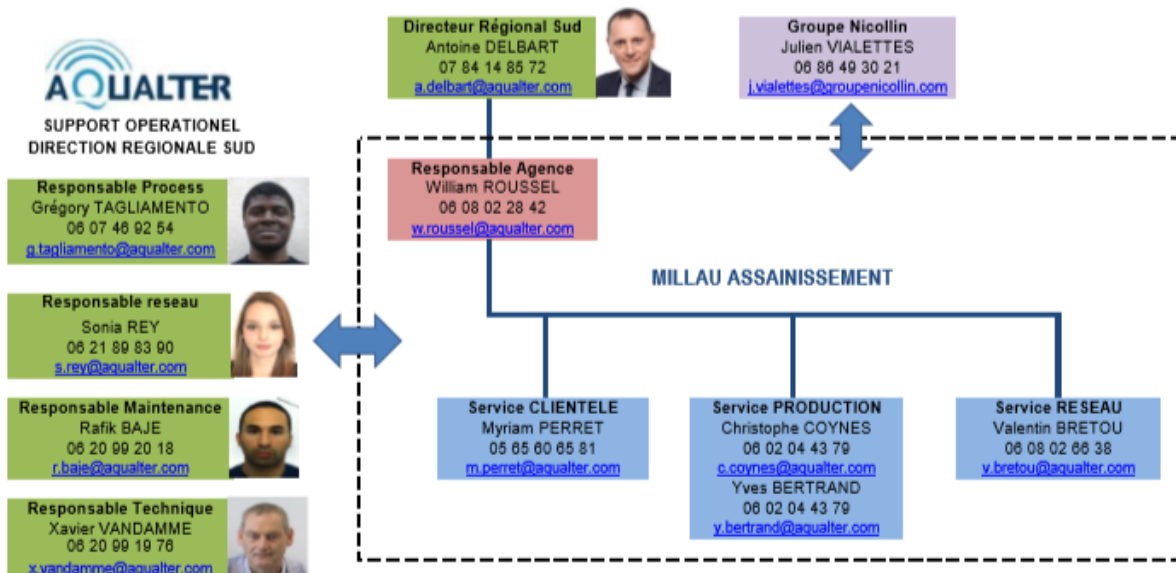
LES CERTIFICATS D'ASSURANCE (À COMPLETER)

En annexe 12, sont jointes les attestations d'assurances suivantes :

- Multirisques entreprise
- Responsabilité civile
- Responsabilité de nature décennale
- Assurance des risques environnementaux en cours d'exploitation

VOS INTERLOCUTEURS POUR LE SUIVI DU CONTRAT

MILLAU ASSAINISSEMENT - Organigramme



LA POLITIQUE QUALITE & ENVIRONNEMENT

Pour le groupe AQUALTER, constructeur, concepteur et exploitant de stations de traitement d'eau et de réseaux, la prise en compte de l'environnement dans nos activités professionnelles constitue un élément majeur, garantissant la qualité de nos prestations auprès de nos clients.

Les activités d'exploitation du groupe AQUALTER s'inscrivent dans une politique environnementale dont les engagements fondamentaux sont :

- la volonté d'amélioration continue s'appuyant sur le conseil, le développement des techniques et la performance des équipements, permettent la réduction des rejets polluants et la maîtrise des déchets
- la prévention des pollutions, le respect de la réglementation et de nos obligations contractuelles
- un mode de communication ouvert et transparent avec toutes les parties intéressées afin d'acquérir une meilleure compréhension de l'environnement et d'améliorer nos performances.

Les priorités du groupe AQUALTER portent sur :

- la maîtrise de nos consommations énergétiques
- la sauvegarde de nos ressources naturelles

- la prévention contre le risque de pollution et les nuisances grâce à un personnel formé et compétent
- la revue périodique et formelle du système de gestion environnementale afin d'en vérifier l'efficacité et d'y apporter les correctifs requis

Le Manuel Qualité et les procédures associées sont transposés et adaptés à la gestion des ouvrages.

Le groupe Aqualter est certifié ISO 9001 version 2015 pour l'ensemble de son activité.

Les certifications ISO 14001 et 45001 ont été initiées en 2019.

Les certifications d'AQUALTER


CERTIFICATION SAS ISO 9001 – VERSION 2015



CERTIFICATE

ISO 9001:2015

DEKRA Certification SAS hereby certifies that the company



AQUALTER

Scope of certification:
 Production and distribution of drinking water, sanitation services, operation and maintenance of supply and collecting networks.
 Design, construction and operation of drinking and waste water treatment plants.
 Customer management subscribers.

Certified location:
 Zone les Jardins d'Entreprise - 13 Rue Henri Poincaré - CS 90198 - 28004 CHARTRES CEDEX - FRANCE

has established and maintains a quality management system according to the aforementioned Standard. The conformity is demonstrated in the audit report no. 17-11-0701-F

This certificate is valid from 20/11/2018 to 08/10/2021
 Certificate registration no 18-11-166
 Duplicate

Date of re-certification audit: 08/10/2018





DEKRA Certification SAS
 Bagneux, 20/11/2018

Text of technical conditions as set out in the Certification Agreement may apply. This certificate is void.

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande - FR2220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

page 1 de 2

Annex to certificate N°. 18-11-166

Valid from 20/11/2018 until 08/10/2021

The following locations are covered by the certificate referenced above:

Subsidiaries / Sales offices	Certified locations	Scope of certification
1. Siège social	Zone les Jardins d'Entreprise - 13 Rue Henri Poincaré - CS 90198 - 28004 CHARTRES CEDEX - FRANCE	Production and distribution of drinking water, sanitation services, operation and maintenance of supply and collecting networks. Design, construction and operation of drinking and waste water treatment plants. Customer management subscribers.
2. Agence Chartres	Zone les Jardins d'Entreprise - 13 Rue Henri Poincaré - CS 90198 - 28004 CHARTRES CEDEX - FRANCE	Production and distribution of drinking water, sanitation services, operation and maintenance of supply and collecting networks. Customer management subscribers.
3. Direction Régionale	20 Boulevard Eugène Dénelle - Immeuble Le Biranini - Bât. A - 69432 LYON CEDEX 3 - FRANCE	Production and distribution of drinking water, sanitation services, operation and maintenance of supply and collecting networks.
4. Agence Saint-Just Saint Rambert	18 Boulevard de l'Industrie - 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT - FRANCE	Production and distribution of drinking water, sanitation services, operation and maintenance of supply and collecting networks. Customer management subscribers.
5. Agence Lagnieu	ZA du Passuret - Rue de la Gare - 01150 LAGNIEU CEDEX - FRANCE	Production and distribution of drinking water, sanitation services, operation and maintenance of supply and collecting networks. Customer management subscribers.
6. Agence Saint Rémy	"Le Châteaillard" - 250 Chemin de la Veylle - 01310 SAINT-REMY - FRANCE	Production and distribution of drinking water, sanitation services, operation and maintenance of supply and collecting networks. Customer management subscribers.
7. Agence Aubière	15 Allée Alan Turing - CS 90516 - 83178 AUBIERE CEDEX - FRANCE	Production and distribution of drinking water, sanitation services, operation and maintenance of supply and collecting networks. Customer management subscribers.
8. Agence Midi Méditerranée	46 Rue de la Marbrerie - 34740 VENDARGUES - FRANCE	Production and distribution of drinking water, sanitation services, operation and maintenance of supply and collecting networks. Customer management subscribers.

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande - FR2220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

page 2 de 2

ORGANISATION DE L'ASTREINTE

L'exploitation du service d'assainissement nécessite une organisation permettant de fonctionner **24H/24 et 365 jours par an**. Hors heures ouvrées, les «équipes de jour» sont relayées par les «équipes d'astreinte», qui disposent des compétences permettant d'assurer la continuité du service.

L'agence AQUALTER dispose de différents niveaux d'astreinte :

L'ASTREINTE ENCADREMENT

Les différents services de l'Agence se trouvent placés, pendant la période d'astreinte, sous la responsabilité d'un cadre d'astreinte.

En cas de nécessité impérieuse, le Cadre d'Astreinte peut réquisitionner les agents de l'Agence qu'il juge indispensables pour assurer la continuité des services Eau et Assainissement.

L'astreinte cadre va coordonner les interventions nécessaires au bon fonctionnement du service en faisant appel, si besoin, à des ressources extérieures.

Cette astreinte est assurée par les cadres habitués à la gestion du service et connaissant bien les contraintes de ce métier.

L'astreinte encadrement:

- relaie l'astreinte téléphonique en cas d'indisponibilité de celle-ci
- prévient les abonnés sensibles afin de laisser les agents disponibles pour les opérations terrains
- prend en charge le relationnel avec la Collectivité
- prend en charge le relationnel avec les structures de sécurité civile (sapeurs pompiers, préfecture, ARS (Agence Régionale de Santé), police de l'eau, DDT...)
- effectue la recherche et l'approvisionnement de matériel correspondant à un besoin dépassant les moyens d'action de l'agence
- supervise l'intervention complémentaire d'agents d'autres agences ou des sociétés partenaires en cas de besoin.

L'ASTREINTE TELEPHONIQUE

L'astreinte téléphonique est assurée par le Centre Service Client ou l'astreinte encadrement.

L'agent d'astreinte téléphonique sert alors d'interface, en dehors des heures d'ouverture de l'agence, entre l'abonné et les agents d'astreinte technique.

L'astreinte téléphonique assure 3 fonctions principales :

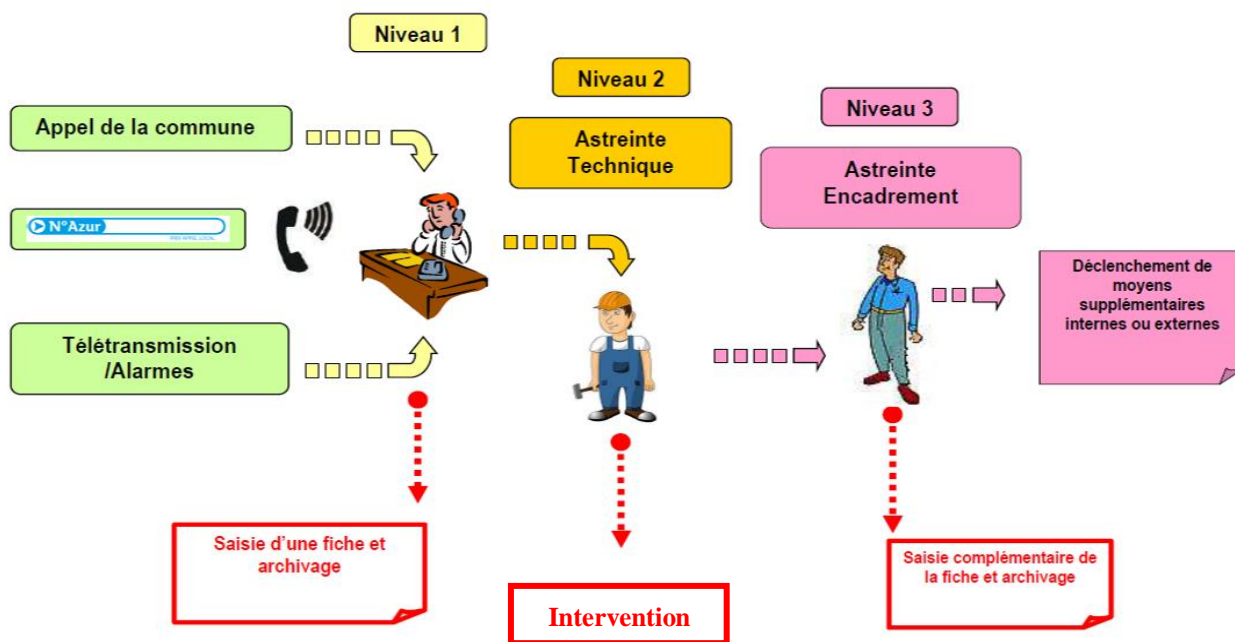
- une fonction de recueil d'information pour orienter l'intervention de l'agent technique
- une fonction d'information, d'écoute, de réponse et de conseil aux abonnés, notamment lorsque l'agent d'astreinte technique est déjà en intervention ou que le service des eaux n'est pas concerné par le problème
- une fonction "filtre" afin de ne retransmettre aux agents d'astreinte que les appels d'urgence.

L'ASTREINTE ELECTROMECHANIQUE

L'électromécanicien d'astreinte répond aux alarmes de télésurveillance et demande à l'astreinte de proximité d'intervenir en cas de besoin. L'électromécanicien est amené à intervenir sur les missions qui requièrent ses compétences en électromécanique.

AQUALTER DISPOSE AUSSI :

- De moyens de renfort en personnel par les agences à proximité
- De la disponibilité de l'encadrement de la Direction Générale de CHARTRES
- D'un réseau de sous traitants sous contrat et sous astreinte



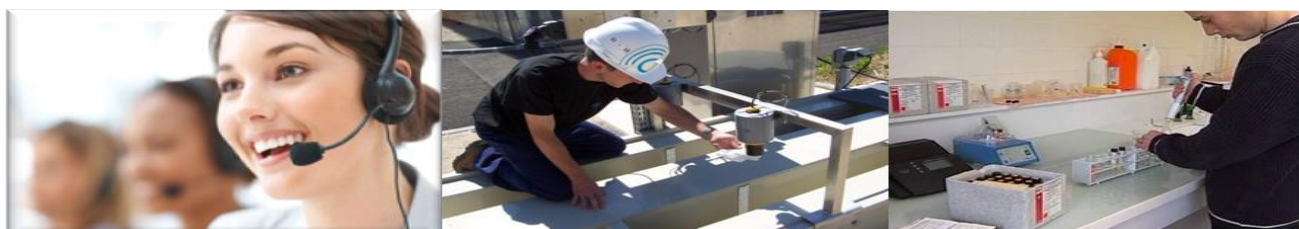
NOTRE RESEAU DE SOUS-TRAITANTS

AQUALTER a développé un partenariat avec des entreprises locales, sous-traitantes qu'elle a sélectionnées selon plusieurs critères :

- le savoir-faire
- la disponibilité de moyens en personnel et matériel
- le sérieux
- la réactivité d'intervention
- la proximité géographique

Ces entreprises interviennent sur demande spécifique, en renfort d'astreinte, ou à l'occasion d'une gestion de crise.

Nos principaux sous traitants et partenaires		
Entreprises	Branches d'activités	Secteur géographique
CAUVY	Curage, ITV	Millau
DV2E	Gestion des boues	Calvisson
AVEYRON LABO	Analyses dans le cadre de l'auto-surveillance	Rodez
2S USINAGE	Travaux de conception, métallerie	Millau
CEREG	Analyses RSDE, contrôle métrologique	Montpellier
LOCAWATT	Location de groupes électrogènes	Sète
NICOLLIN - SMN	Transport des boues, évacuation des déchets	Montpellier
SEVIGNE	Travaux sur réseaux	Aguessac
SPIE	Electricité, automatisme	Saint Jean de Vedas/Rodez
COMPOST ENVIRONNEMENT	Traitement des boues	Lunas



LES COMPTES DE LA DELEGATION



COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2019

Le Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation 2019 (CARE) répond aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte annuel de l'année 2019 est présenté ci-dessous :

CARE en Euros	ANNEE 2018	ANNEE 2019
PRODUITS		
Produits d'exploitation	1 548 671	1 338 310
Produits travaux contractuels	29 354	20 589
Produits accessoire	316 356	330 013
Divers	0	49 233
Total produits	1 894 381	1 738 145
CHARGES		
Charges de personnel	243 231	284 914
Achats d'eau	0	0
Produits de traitement	56 612	45 055
Analyses	32 659	25 587
Energie	292 432	370 140
Pièces et fournitures	171 524	16 656
Sous-Traitance	154 933	424 014
Véhicules et engins	21 562	22 402
Frais locaux d'exploitation	15 350	1 917
Poste et télécommunications	9 420	3 771
Facturation, recouvrement, contentieux	23 222	25 295
Renouvellement	261 663	204 889
Cartographie	2 851	0
Assurances	2 100	8 740
Droit d'occupation du domaine public	0	0
Action sociales et communication	7 740	0
Non Valeur	4 539	6 576
Impôts, taxe professionnelle*	19 918	20 561
Frais de Contrôle	6 010	0
Informatique	8 521	4 649
Sinistres	2 873	0
Amortissement biens restitués	82 542	196 887
Fond d'amélioration du Service	0	0
Amortissement matériel Aqualter	3 527	275
Frais généraux	151 562	42 430
Total charges	1 574 791	1 710 618
RESULTAT	319 590	27 527

RENOUVELLEMENT ET AUTRES DOTATIONS CONTRACTUELLES

DEFINITIONS

Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente.

Article 27 - Programme prévisionnel de gros entretien et renouvellement

Sur la durée du contrat, le programme de GER est arrêté à la somme de 1 557 084 euros HT

GER 1 557 084 €
103 806 € /an

Equipement - Article 27			
	Dotation actualisée au 1er janvier (K1)	Réalisation	Solde au 31/12
2018	103 806 €	101 282 €	2 524 €
2019	104 781 €	108 765 €	-1 460 €

Article 28 - Fonds de travaux de renouvellement des canalisations

Le Déléataire met en place un fonds de travaux d'un montant de 2 225 000 euros HT sur la durée du contrat pour réaliser des renouvellements de branchements - à hauteur de 225 000 euros HT - et des renouvellements de canalisation et accessoires (à l'exclusion de toute autre utilisation - à hauteur de 2 000 000 euros HT

Fonds de travaux de renouvellement des canalisations 133 333,33 €
Fonds de travaux de renouvellement des branchements 15 000,00 €

Fonds de travaux de renouvellement des canalisations			
	Dotation actualisée au 1er janvier (K1)	Réalisation	Solde au 31/12
2018	133 333 €	97 441 €	35 892 €
2019	133 333 €	43 413 €	125 813 €

Fonds de travaux de renouvellement des branchements			
	Dotation actualisée au 1er janvier (K1)	Réalisation	Solde au 31/12
2018	15 000 €	16 408 €	-1 408 €
2019	15 000 €	12 815 €	777 €

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : REPARTITION DES CANALISATIONS PAR DIAMETRES ET COMMUNES

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DETAILLE DU PATRIMOINE

ANNEXE 3 : BILAN DES FLUX ET CHARGES

ANNEXE 4 : DESOBSTRUCTIONS RESEAUX

ANNEXE 5 : BILAN DES ITV

ANNEXE 6 : BILAN DES CURAGES

ANNEXE 7 : ENQUÊTES SUR RESEAUX

ANNEXE 8 : CONTRÔLES DE CONFORMITE CONTRACTUELS

ANNEXE 9 : CONTRÔLES REALISES SUITE AUX DEMANDES DE NOTAIRES

ANNEXE 10 : LES INTERVENTIONS DE MACONNERIE

ANNEXE 11 : LES CERTIFICATS D'ASSURANCE